

**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 7 (1897)

**Rubrik:** Mélanges

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MÉLANGES



**Nouvelles pièces fédérales de 20 francs.** — Nous avons parlé dans notre dernier numéro<sup>1</sup> des projets de M. Landry pour les nouvelles pièces fédérales de 20 francs et de 5 francs, adoptés avec quelques réserves par le Conseil fédéral dans l'été de 1895 et modifiés une première fois par l'auteur d'après les indications de la commission d'experts; nous en avons donné la reproduction photographique et annoncé que ces modèles, retouchés une seconde fois pour tenir compte encore de quelques desiderata formulés par cette commission en vue de la frappe d'une pièce de 20 francs seulement, avaient subi une troisième révision, portant sur quelques détails, à la suite d'une conférence entre personnages officiels et que la frappe en nombre devait avoir lieu sous peu. Elle a commencé au mois d'avril 1897 (autant que nous pouvons le savoir, les premiers exemplaires ont été distribués pendant la semaine sainte), a continué sans interruption et doit être terminée au moment où nous écrivons. Il a été émis, sauf erreur, 400,000 pièces, sans compter un petit supplément en or suisse de Gondo.

Soit dit en passant, on a remarqué que parmi les pièces de la grande frappe, le métal présente de grandes différences de couleur : les unes

<sup>1</sup> *Revue suisse de numismatique*, t. VI, p. 359.

sont en or rouge, la plupart en or jaune, et il y a des nuances intermédiaires ; le métal de la frappe spéciale en or de Gondo est encore plus pâle. Quant à cette dernière, qui ne porte que sur 29 pièces et qui se distingue aussi par une contremarque, nous y reviendrons dans un article à part.

Le moment est venu maintenant, sinon de porter un jugement définitif sur la nouvelle monnaie, du moins de rendre compte de l'accueil qu'elle a reçu dans les cercles où l'on s'intéresse à ces choses-là et dans le grand public, d'en faire la critique à la fois aux points de vue numismatique et héraldique, artistique et technique.

Le comité de rédaction de la *Revue*, qui a promis de se charger de cette tâche difficile — et qui, soit dit en passant, aurait donné beaucoup pour en être dispensé — n'a pas voulu se fier à ses seules lumières et se contenter des impressions individuelles de ses sept membres : chacun de ceux-ci a interrogé le plus grand nombre possible d'amis, de connaissances et de personnes que les hasards de la vie lui faisaient rencontrer ; nous avons compulsé les journaux et envoyé une circulaire autographiée aux membres de la Société en les priant de nous communiquer par écrit leurs impressions. Voici le résumé de cette enquête :

D'abord, la plupart des personnes auxquelles nous avons demandé leur avis n'ont pas jugé à propos de nous répondre et nous avons constaté, à notre grand regret, qu'en général on ne porte pas beaucoup d'intérêt à ces questions-là ; pour la plupart des hommes, les pièces de monnaie sont seulement de petits lingots certifiés, ronds pour pouvoir rouler, plats pour pouvoir être empilés, qu'on aime à recevoir en aussi grande quantité que possible, mais voilà tout ; on n'attache guère d'importance à la correction de leur empreinte, à leur valeur artistique, etc. Parmi les personnes qui, interrogées directement, ne pouvaient échapper à l'obligation de répondre, plusieurs, sachant que notre Société avait collaboré indirectement à cette création, exprimaient par politesse et en termes vagues leur approbation, voire leur admiration ; d'autres trouvaient tout mauvais, l'ensemble et les détails, soit parce que c'est un travers inhérent à certaines natures de n'être jamais content de rien, soit par parti pris de dénigrer tout ce que fait la Confédération. Que peut-il sortir de bon de Nazareth ? Nous avons même trouvé dans les réponses écrites qui nous sont parvenues qu'on reportait sur les nouvelles pièces de 20 francs la mauvaise humeur produite par les agissements et les projets financiers, ferrugineux et autres, de l'autorité fédérale.

Tout bien considéré et abstraction faite des détracteurs de partis et des optimistes qui se complaisent dans une admiration béate de tout ce qui est officiel, nous remarquons que l'impression générale a été mauvaise<sup>1</sup>.

Au début, c'était la note laudative qui dominait. Tant qu'on n'a connu l'œuvre de M. Landry que par des reproductions photographiques, elle a plu assez généralement, surtout dans le voisinage du Palais fédéral et dans la Suisse romande : on trouvait agréable la figure de l'Helvétia et on approuvait l'idée de faire quelque chose d'original, de suisse, en rompant avec les traditions classiques grecques. Il en a été de même lorsque les premiers exemplaires ont vu le jour : les correspondants à Berne de la plupart des journaux, auxquels le département fédéral des finances avait montré des spécimens de la nouvelle pièce, se sont exprimés d'une manière favorable avec un ensemble si remarquable et souvent en termes si semblables que cela faisait l'effet d'un communiqué. Plus tard seulement sont venues les critiques.

Quant à nous, nous trouvons que la pièce telle qu'elle vient d'être livrée à la circulation est très inférieure à ce qu'on en attendait d'après le projet qui a été publié. Elle a perdu à être exécutée.

La composition de M. Landry, après la première retouche, était — nous persistons à partager sur ce point-là l'avis de la commission d'experts — réellement fort belle en dessin ; traduite en relief monétaire, elle ne fait plus du tout le même effet. De plus, les imperfections et les défauts qui avaient été signalés sont devenus plus apparents. Il y avait là, paraît-il, une question de métier qui aurait dû être étudiée et résolue par des gens de la partie.

En examinant sans parti pris d'aucune sorte la monnaie qui vient d'être émise, nous trouvons, d'accord en cela avec l'immense majorité de nos interlocuteurs sérieux et de nos correspondants, qu'elle présente deux défauts principaux (nous dirions capitaux s'il ne s'agissait pas justement de la tête, or, nous voulons éviter même l'apparence de la plaisanterie) : l'Helvétia est trop jeune de traits et d'expression ; les montagnes sont de trop. Tout est là, croyons-nous.

\* \* \*

Reprendons ces deux points.

<sup>1</sup> Nous avons reçu des réponses écrites de 14 Suisses allemands et de 12 Suisses romands.

Quant à l'âge de l'Helvétia, il n'y a qu'un cri à ce sujet. Étant donné que la figure de l'avers n'est pas comme sur les monnaies des pays monarchiques le portrait du souverain, c'est-à-dire d'un personnage en chair et en os qu'on doit représenter tel qu'il est, homme ou femme, beau ou laid, jeune ou vieux, tout au plus en le flattant un peu ou en dissimulant sa calvitie sous une couronne de laurier, mais un être fictif qui est la personnification de l'État qui frappe monnaie, on peut représenter cette abstraction de bien des manières différentes.

D'abord, sera-ce un homme ? sera-ce une femme ? Ici, il y a unanimité dans les avis énoncés ; quelques-uns de nos amis ont bien dit qu'il eût été préférable de ne pas mettre de tête du tout ; d'autres auraient voulu Guillaume Tell, ou un pâtre des Alpes, ou encore les hommes du Grütli, mais les uns et les autres sortaient des données du concours ; du moment que le programme exigeait la représentation de l'Helvétia, il n'était pas possible de la figurer autrement que comme une incarnation féminine ; c'est ainsi que dans tous les temps et dans tous les pays on s'est plu à représenter la patrie.

Seulement, quand il faut passer à la réalisation, les difficultés commencent. Dans l'antiquité, on symbolisait la Ville ou la République sous la forme d'une déesse ; c'était une tête aussi belle que possible, représentant le type idéal de la race ; on la coiffait, la parait et la munissait d'attributs de façon à la caractériser clairement. Cette habitude s'est conservée jusqu'à nos jours dans notre civilisation chrétienne de l'Europe occidentale. D'autres fois, on représente la Patrie sous la forme d'une guerrière, antique ou moyen âge, armée et prête au combat. Fallait-il suivre ces vieux errements, ou chercher à faire mieux en trouvant quelque chose qui convînt mieux à notre pays, à notre temps et à notre manière de comprendre la notion de l'État ?

M. Landry a eu l'idée de rompre avec le passé et de représenter la Suisse non sous la forme d'une Grecque mais sous celle d'une Suissesse, comme on en trouve dans le centre de notre pays, près de la limite des races et des langues, de la choisir belle, et de la vêtir et de la coiffer comme on se vêt et se coiffe chez nous ; en cela, il a eu raison, croyons-nous ; il a eu raison aussi d'en faire une personne vivante, dans une attitude naturelle et non une espèce de statue.

Jusque là, tout va bien ; mais, en quoi il s'est trompé, à notre sens, c'est quand il a pris pour modèle de son Helvétia une jeune vierge. Ce n'est pas ainsi qu'on se représente la Confédération. On peut bien dire avec une apparence de raison, et en fait on nous l'a dit, que la

patrie est immortelle et éternellement jeune, mais ce n'est qu'une phrase; l'idée même de la grande patrie, qui sert de mère ou de tutrice, en tout cas de supérieure et de protectrice, aux cantons souverains lesquels sont arrivés à l'âge de raison et majeurs, implique l'impossibilité de confier ces attributions à une jeune fille. L'Helvétia aurait dû être une femme ayant passé par la maternité, belle encore, cela va sans dire, mais arrivée au point culminant de son développement, sur la limite de la jeunesse et de l'âge mûr, une mère de famille, pas une jeune fille. Voilà l'erreur capitale de l'artiste.

Les experts appelés à juger son œuvre s'en sont aperçus de suite et ont été unanimes à lui demander de la modifier dans ce sens. Au lieu d'accepter franchement cet avis, l'auteur s'est mis dans son tort en n'en tenant compte que dans une très faible mesure, le département des finances n'a pas cru devoir insister et exercer sur l'artiste une pression bienveillante qui aurait certainement eu raison de ses résistances; enfin la commission, lors de son second examen, s'est contentée d'un minimum de satisfaction donné à ses desiderata. Elle aussi a eu tort et ici nous éprouvons le besoin, nous, Comité de la Société suisse de numismatique, de dégager notre responsabilité en cette affaire. Notre délégué a signalé à ses collègues l'insuffisance de la modification apportée par M. Landry à son premier projet et proposait de lui demander d'aller plus loin dans cette voie; mais, comme il ne se considérait pas comme étant personnellement plus compétent en ces matières que n'importe quel autre citoyen cultivé et qu'il siégeait là comme représentant d'une Société qui avait été consultée pour le côté numismatique et héraldique de la question plutôt que pour trancher des questions d'art, comme d'autre part on craignait qu'un nouveau renvoi à l'auteur ne remît tout en question, en tout cas ne retardât beaucoup la terminaison de toute l'affaire, qui traînait déjà depuis longtemps, il n'a pas cru devoir insister et rompre l'unanimité de la commission.

Ce n'est pas seulement l'âge trop tendre de l'Helvétia qui a été critiqué; son expression aussi a été blâmée, peut-être encore plus violemment. Les jugements émis par nos informateurs se résument en ceci qu'on ne sait pas au juste quel sentiment l'auteur a voulu faire exprimer par cette figure et que la jeune fille paraît être dans un état d'âme dans lequel entrent à la fois de la mélancolie, du mysticisme, un peu d'admiration et beaucoup d'attente. L'attente de quoi ou de qui? Nul ne le sait. Il semble à première vue que la jeune personne

est en contemplation devant les montagnes ou devant le ciel étoilé; en y réfléchissant, on se dit que sans doute l'artiste, en faisant regarder en haut son héroïne, a voulu indiquer qu'elle implore la protection divine; mais, en y regardant de plus près, on voit que ce n'est pas cela; il semble — plusieurs personnes nous l'ont dit indépendamment les unes des autres — que l'attente de la jeune fille a pour objet quelque chose de plus terrestre, son fiancé qui doit venir du côté de la montagne, ou peut-être son père, guide des Alpes, qui, engagé pour une course lointaine et dangereuse, tarde à rentrer.

Sans prétendre deviner les intentions de l'auteur et sans chercher à démêler quels sont les sentiments et les aspirations qu'exprime le doux visage qu'il a modelé, nous trouvons — et cela aussi nous a été dit de plusieurs côtés — que cette tête charmante appelle des baisers et des propos d'amours et pas du tout l'hommage des sentiments d'une nature bien différente, mêlés d'amour filial et de respect, qu'on éprouve pour sa mère et que le bon citoyen doit avoir pour sa patrie. En d'autres termes, l'Helvétia aurait dû avoir une expression plus nette, une attitude plus décidée. Nous n'aurions vu aucun inconvénient à ce qu'elle regardât en haut dans un sentiment de confiance dans la protection du Dieu tout puissant dont le nom est invoqué en tête de la constitution qui nous régit; on aurait pu aussi représenter l'Helvétia regardant droit devant elle, sans direction précise, au repos, le visage calme et serein exprimant la confiance qu'elle tire de son histoire glorieuse et de ses traditions, de ses institutions, de la considération dont elle jouit dans le monde et de ses forces de toute espèce, en un mot, du passé et du présent qui lui assurent l'avenir. Rien de tout cela n'a été rendu par le lauréat.

\* \* \*

Passons maintenant aux montagnes.

Était-il vraiment nécessaire d'en mettre sur nos pièces d'or fédérales? Ne doit-on pas réservier tout ce qui est paysage aux médailles et en faire abstraction sur les monnaies? ou bien, l'idée de montagnes est-elle tellement inséparable de la notion de la Suisse qu'il faille nécessairement les représenter sur notre numéraire? On peut différer d'avis à cet égard.

Il est certain que notre pays est un des plus montagneux de l'Europe, mais il ne faut rien exagérer; en somme il y a en Suisse beaucoup plus d'habitants à la plaine que dans les montagnes et il ne convient pas

de propager quasi officiellement l'erreur trop accréditée dans certaines contrées voisines, où l'on s'imagine que presque tous les Suisses sont, ou bien des montagnards occupés exclusivement du soin du bétail, ou bien des hôteliers dont l'industrie consiste à écorcher les touristes. D'autre part, le relief accidenté et la grande altitude d'une partie de notre territoire n'ont exercé qu'une faible influence sur la formation de la Confédération actuelle et les montagnes, spécialement les Alpes, ne jouent qu'un rôle très secondaire dans nos conditions d'existence, beaucoup moins que, par exemple, dans celles de l'Angleterre sa position insulaire ; elles ont une certaine valeur, mais pas autant qu'on se le figure généralement, pour la défense nationale, elles en ont beaucoup pour l'industrie des étrangers, mais leur principale importance est celle qu'elles ont pour le régime des eaux. Cela vaut-il la peine d'être mentionné et célébré à tout propos ?

Sur ce point, nous laissons la parole à notre délégué qui opine pour la négative. « Nous faisons, dit-il, beaucoup trop d'embarras de nos « montagnes, de nos lacs, de nos cascades et en général des beautés « naturelles de notre pays et nous nous en enorgueillissons trop. Nous « sommes trop portés à parler sans cesse de notre *beau* pays comme « si c'était la principale raison qui doit nous engager à l'aimer. C'est « profondément immoral. A ce compte-là, les enfants ne devraient « avoir de l'amour et du respect pour leurs parents que s'ils sont beaux « et bien faits et ont bonne façon et ils seraient dispensés d'éprouver « des sentiments filiaux pour leurs père et mère qui seraient laids, « ou mal conformés, ou auraient l'air commun ! D'ailleurs, cela « ne répond pas à la réalité des faits; nous voyons que partout « l'homme aime son pays quelle qu'en soit la configuration : le Groen- « landais aime ses icebergs, le Hollandais ses prairies basses coupées « de canaux et ses dunes, le Brandebourgeois ses plaines sablonneuses, « l'Arabe ses déserts. En ce qui concerne la Suisse, si nos Alpes « venaient à s'abaisser et nos lacs à se dessécher par l'effet d'un travail « géologique, ou bien si la communauté voulait et pouvait raser les « premières à un certain niveau pour supprimer la région des glaciers, « des névés et des rochers improductifs et transformer tout cela en « pâturages et en forêts, et combler les seconds pour y planter des « légumes, cela ne devrait diminuer en rien notre amour pour notre « patrie ainsi transformée. »

Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'on aurait pu se passer des montagnes pour les pièces d'or comme on s'en est passé pour celles de

cuirre, de nickel et même pour l'argent, à l'exception des anciennes pièces au coin d'A. Bovy. Sur ces dernières, entre autres sur une partie des écus de 5 francs qui circulent encore, on voit, en effet, la chaîne des Alpes, mais ce motif a été traité d'une façon toute différente et l'effet produit est tout autre. Sur les anciens 5 francs, les Alpes tiennent peu de place, elles ne montent pas haut et forment une ligne d'une certaine étendue, en sorte qu'on a distinctement l'impression qu'elles font partie d'un paysage lointain, séparé par plusieurs plans du premier où est assise l'Helvétia symbolique ; elles ont bien la signification d'un accessoire. En outre, il y a, bien en évidence, une charrue et des épis qui représentent la plaine, tandis que sur les nouveaux 20 francs, le caractère exclusivement alpin de la pièce est encore accentué par la présence de l'edelweiss, misérable fleur, prétexte à vagabondage et à mendicité, qui chaque année cause à elle seule plus d'accidents mortels que toutes les autres espèces botaniques ensemble.

Dans la composition de M. Landry, les montagnes excitent d'abord la curiosité par leurs formes indécises qui les font ressembler à des nuages ; ensuite, quand on s'est rendu compte de ce que cela doit être, on éprouve une sensation désagréable que n'explique pas suffisamment le fait que ces montagnes occupent la presque totalité de l'espace qui n'est pas pris par l'Helvétia ; le pire, c'est qu'on n'a pas la sensation de leur éloignement ; elles paraissent si rapprochées de la tête de la jeune rêveuse, qu'elles semblent lui servir de coussin ; c'est là une remarque qu'ont faite un grand nombre de gens de toutes les classes, numismates, artistes, collectionneurs, banquiers et « informateurs quelconques » (comme disait certain formulaire officiel relatif à la statistique des accidents) indépendamment les uns des autres et souvent dans les mêmes termes : les substantifs *coussin* et *Kissen* reviennent souvent et les participes passés *enfoncée* et *cingekeilt* plusieurs fois, dans notre dossier.

Abstraction faite de quelques admirateurs de parti-pris, nous constatons que la presque unanimité de ceux qui ont eu l'obligeance de nous faire part de leurs impressions et de les raisonner, trouvent que l'effet produit par la figure de l'avers serait beaucoup plus heureux si, tout le reste étant maintenu tel quel, on supprimait les montagnes. C'est aussi notre avis et nous aimerais qu'on en fit l'essai.

\* \* \*

Au point de vue technique, nous pouvons dire qu'on est généralement

mécontent de la gravure ; on la trouve grossière, peu soignée, peu nette ; ceux de nos informateurs qui sont compétents pour en juger s'accordent à dire qu'en fait de monnaies fédérales il y a eu mieux. D'autres, plus indulgents, disent que tel est le goût du jour.

Quant à nous, nous sommes obligés de faire notre peccavi et d'avouer que nous avons été mal renseignés : nous avons induit nos lecteurs en erreur, bien involontairement, cela va sans dire. Dans notre dernier numéro nous avions parlé des bruits fâcheux qui avaient couru au sujet de l'exécution des coins originaux que l'on disait avoir été gravés à Paris. Sur la foi d'informations que nous croyions sûres, nous avons démenti ces propos qui nous paraissaient dictés par la malveillance ou la jalouse et nous avons cru pouvoir affirmer que le travail avait été fait par M. Landry lui-même dans son atelier de Neuchâtel. Maintenant on nous dit que les coins n'ont pas été gravés du tout dans le sens vrai de ce mot, ni en Suisse ni à l'étranger, que l'artiste primé a seulement exécuté un modelage qui a été réduit par la machine à réduction à Paris, si cette fois-ci nous sommes bien informés. Une machine de ce genre n'existe pas à Neuchâtel, paraît-il, mais il y en a une à Berne, d'un système perfectionné. Pourquoi ne s'en est-on pas servi ?

\* \* \*

Au point de vue héraldique, nous avons lieu d'être beaucoup plus satisfaits. Ce n'est pas que la nouvelle pièce ne donne prise aussi à quelques critiques, mais elles portent sur des points d'importance secondaire.

D'abord, on a trouvé que la branche de chêne du revers est trop petite et trop mince pour l'écusson qu'elle doit porter. La remarque est juste. Un oiseau peut être posé sans inconvenient sur un rameau trop frêle, parce qu'il a des ailes et qu'il le sait, mais il n'en est pas de même d'un écu d'armes ; un écu, surtout un écu allemand avec ses volutes et ses entailles, est une arme défensive, c'est-à-dire un objet matériel fait de bois, de cuir et de métal, ayant non seulement la surface, mais aussi l'épaisseur, par conséquent un certain poids, et doit être appuyé sur ou contre quelque chose, ou tenu par quelqu'un, ou suspendu d'une manière suffisamment solide à un pilier ou à une branche capable de le porter ; ce n'est pas comme un écusson de fête, simple peinture sur une feuille de carton plus ou moins mince, qui peut être accroché n'importe à quoi au moyen d'une ficelle.

Dans le même ordre d'idées, on a remarqué avec raison que l'écu

fédéral est trop étroit pour sa hauteur; la croix d'argent alésée qui en occupe le champ doit être, comme l'indique ce mot, à l'aise, c'est-à-dire qu'il doit y avoir autant d'espace entre l'extrémité de ses branches horizontales et les flancs de l'écu qu'entre les branches verticales et le chef et la pointe.

Enfin, il y a dans le dessin de cet emblème nous ne savons quoi de raide et de disgracieux qui fait penser avec regret à la forme plus agréable à l'œil qu'il avait sur les anciennes pièces de billon de 1850 à 1877.

Tout cela ne constitue que des défauts de peu d'importance auxquels il serait très facile de remédier et nous sommes heureux de ce que l'armoirie fédérale a été dessinée exactement comme elle doit l'être; on a supprimé la bordure de la croix, enlevé les appendices illogiques des deux angles supérieurs de l'écu et fait disparaître l'étoile qui lui servait de cimier; l'armoirie est donc correcte maintenant, tandis qu'autrefois elle était déparée par des fautes grossières. S'il n'y avait que cet avantage-là d'acquis, ce serait déjà bien quelque chose et nous aurions lieu de nous féliciter. Le numéraire d'une nation qui se respecte doit être correct de toutes manières, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit beau. De même que, dans les affaires publiques, on ne peut pas demander à chacun de ceux qui sont appelés à s'en mêler d'être un écrivain de mérite, mais qu'on peut exiger de lui de ne pas faire des fautes d'orthographe et de syntaxe et de s'exprimer clairement, de même, pour prendre une comparaison encore plus familière qui fera bien comprendre notre pensée, qu'un juré au tribunal, ou même un député au Grand Conseil, n'est pas tenu d'avoir un bel habit de drap fin coupé à la dernière mode, mais que l'un et l'autre serait impardonnable s'il se présentait avec des vêtements malpropres et sans être lui-même lavé et peigné, de même la première règle de l'esthétique monétaire est d'éviter les fautes grossières; après cela seulement, il est loisible de penser à la beauté des formes et de la composition. Il a donc été satisfait aux exigences de la décence monétaire.

Mais il y a plus. Nous avons réalisé un autre progrès. La Confédération vient de rompre avec la tradition classique renouvelée des Grecs et a fait une tentative hardie de créer une monnaie qui ait un caractère national. On doit lui en être reconnaissant. Ce premier essai n'a réussi qu'à moitié, c'est vrai, mais il pourra être renouvelé dans d'autres conditions et nous sommes persuadés que cet effort finira par être couronné d'un succès complet.

\* \* \*

Pour terminer, parlons de la tranche.

On sait que tout le mouvement qui vient d'aboutir à la création de la pièce dont nous faisons la critique a eu pour point de départ, en 1891, le fait que les 20 francs frappés depuis 1886 avaient sur la tranche une devise appartenant exclusivement à un des cantons, celui de Berne. En effet, il y avait là quelque chose d'anormal et il devait être fait droit à cette réclamation.

Quant à nous, nous estimons que ce qu'il y avait de plus simple, c'était de faire une tranche lisse ou cannelée, sans aucune inscription en creux ou en relief. Mais le département des finances tenait à une inscription faisant saillie en se basant sur ce que cette complication nécessite l'emploi d'une virole brisée et rend la contrefaçon plus difficile. C'est vrai, mais cette précaution est illusoire. Les connaisseurs peuvent distinguer une monnaie fausse par d'autres critères que celui qui est tiré de la tranche et, pour le gros monceau, si une pièce est assez bien imitée pour qu'il s'y laisse prendre, il ne s'apercevra pas que l'inscription de la tranche est mal réussie; il n'aura pas même l'idée de regarder là. La preuve de l'inutilité de cette garantie, c'est que de grands États comme l'Angleterre, qui ont une circulation monétaire considérable basée sur l'étalon d'or, se contentent d'une tranche cannelée pour leurs pièces de ce métal. Mais voilà : la France a adopté depuis longtemps l'usage d'une tranche avec une devise en relief; la Belgique, qui gravite dans son orbite financière, s'est jointe au mouvement et la Suisse n'aurait eu garde de manquer cette occasion d'imiter ce que fait sa grande voisine de l'Ouest.

On a donc cherché à remplacer le *Dominus providebit* bernois par une formule qui pût être acceptée par tous les cantons, et l'on a songé à traduire en latin la devise *Un pour tous, tous pour un*. De l'avis de tous les connaisseurs, cela n'est pas possible, mais un de nos délégués à la conférence de 1892 avait proposé d'en rendre le sens par ces mots : *Uno læso consurgunt omnes*. Nous aurions aimé que l'autorité fédérale soumit cette traduction libre à l'appréciation de quelques latinistes et hommes de goût. Cela n'a pas eu lieu<sup>1</sup> et l'on a cherché officieusement quelque chose qui fût à la fois fédéral et généralement satisfaisant, mais on n'a rien su trouver. De guerre lasse, on a décidé

<sup>1</sup> Peut-être simplement parce que le secrétaire d'alors du département des finances, M. H. R., avait oublié de noter cela dans son procès-verbal.

de supprimer toute inscription et de la remplacer par des étoiles. Pourquoi des étoiles, tirées du drapeau des États-Unis ? Pourquoi pas de petites croix ? Nous n'en savons rien.

Nous ne signalons cette petite inconséquence que pour montrer que nous avons fait de notre mieux pour penser à tout et nous terminons en priant les organes de la presse suisse de vouloir bien reproduire, in-extenso ou en résumé, les appréciations qui précèdent en nous disant ce qu'ils en pensent, c'est-à-dire en faisant la critique de la critique. Notre but, en exprimant ce désir, n'est pas de recueillir des éloges ou de faire naître une polémique, mais simplement de provoquer la manifestation de vues qui pourront servir d'indications utiles quand il s'agira — ce qui aura lieu peut-être très prochainement — de passer à la frappe des pièces de 10 francs et des écus de 5 francs.

19 juillet 1897.

*Le Comité de rédaction.*

**Un demi-gros inédit d'Amédée VIII, comte de Savoie.**

— Ecu de Savoie dans un double quadrilobe, dont les deux angles rentrants inférieurs se terminent par des points, cantonné de 4 croisettes.

⊕ AWEDEV<sup>S</sup> : CO : SABAVD' : DVX (2 cuillers en sautoir, X ou un autre signe semblable).

R. Croix plaine alésée dans un double quadrilobe, dont tous les angles rentrants sont fleuronnés à l'intérieur, cantonné de 4 croisettes.

⊕ CHAB' : IN : YTAL (⊕ W)ARCH' : PR

Billon. Poids : 1,78. Conservation médiocre ; cependant, tout ce que je n'ai pas mis entre parenthèses est lisible sans laisser prise au doute. Ma collection.

Ce demi-gros appartient à un type bien connu qui est à la fois le dernier de la période comtale et le premier de la période ducale d'Amédée VIII. Les premières pièces de ce genre qui aient été publiées l'ont été par D. Promis<sup>1</sup>, qui les donnait à Amédée VI. Rabut a démontré<sup>2</sup> par des arguments sans réplique que cette attribution était erronée et a déduit d'autres variétés de cette monnaie ; depuis, d'autres encore en ont été publiées par M. Perrin<sup>3</sup> et par moi<sup>4</sup>.

Une des deux pièces que j'ai fait connaître présentait la particularité singulière que l'I d'ITALIA était remplacé par un V ; j'émettais

<sup>1</sup> *Monete dei Reali di Savoia*, pl. III, fig. 3, et 1<sup>re</sup> pl. complémentaire, fig. 4.

<sup>2</sup> *Première notice*, p. 176, et *Troisième notice*, p. 5, pl. I, fig. 3.

<sup>3</sup> *Médaillier de Chambéry*, n° 84/1 et *Médaillier d'Annecy*, n° 256/18.

<sup>4</sup> *Revue suisse de numismatique*, 4<sup>e</sup> année (1894), p. 163, n° 56 et 57 (fig.).

l'opinion que cette lettre devait avoir été mise là par suite d'une erreur du graveur à la place d'un Y et je m'appuyais sur le fait que le mot *Italia* est souvent écrit *Ytalia* dans les chartes du XIV<sup>e</sup> siècle; cependant on ne connaissait pas d'exemple de cette orthographe sur des monnaies de Savoie.

La pièce que je présente aujourd'hui comble cette lacune et confirme ma manière de voir; n'étant pas sûr de pouvoir faire paraître un jour un supplément à mes diverses notices sur la numismatique de la Savoie, j'ai cru devoir signaler ce petit fait.

D<sup>r</sup> LADÉ.

**Une petite trouvaille de monnaies neuchâtelaises faite à Bury Saint-Edmunds, en Angleterre.** — Il n'est pas rare de rencontrer, dans les plus anciennes collections anglaises, des monnaies ou des médailles suisses. Le South Kensington Museum en possède une série très remarquable dont les amateurs de numismatique suisse connaissent le catalogue, rédigé par feu sir Reginald Stuart Poole, le savant et regretté conservateur du Cabinet des médailles au British Museum. Nombre de pièces suisses de l'époque de la Renaissance, médailles de nos réformateurs, devenues très rares aujourd'hui, forment les joyaux des plus beaux médailliers privés du pays.

La trouvaille que nous allons décrire vient d'être faite près de la petite ville de Bury Saint-Edmunds ; nous ne connaissons malheureusement aucun détail sur les circonstances qui l'ont accompagnée. Disséminées parmi des monnaies anglaises de la même époque, les pièces neuchâtelaises se répartissent comme suit :

HENRI II, DUC DE LONGUEVILLE (1595-1663). — *Douzième d'écu* (1).

Av. OCVLI · DNI · ET · PAX · SVP · IVSTOS · Buste du prince à droite, les cheveux longs et revêtu de l'armure romaine.

R. HEN AVR · DVX · LONGV · D : G · PR · NOVICASTR · Écu de l'Orléanais et Neuchâtel.

*Demi-batz* (1).

Av. HE · AV · DVX · LONG · D : G · PRI · NOVICAS · Écu de l'Orléanais et Neuchâtel.

R. OCVLI · DOMINI · ET · PAX · SVP · IVSTO · Croix cantonnée de fleurs de lis.

*Kreuzer* (4), 1594, 1614, 1617 et 1630.

Av. H · D · LONG : G · S · NEOC · Écu de l'Orléanais et Neuchâtel.

R. OCVLI · DO · SVP · IVSTOS · Croix.

MARIE DE NEMOURS (1694-1707). — *Pièces de 5 batz ou 20 kreuzer* (5), 1695.

Av. MARIA · DG · PR · SVP · NOVICASTRI · Buste lauré et voilé de la duchesse, à droite.

R. OCVLI · DOMINI · SUPER · IVSTOS · 1695 · Écusson couronné, aux armes d'Orléans et Neuchâtel; dans le champ 20—CR  
*Pièces de 4 batz ou 16 kreuzer* (9), 1694.

Av. MARIA · D · G · PR · NOVICASTRI · 1694 · Croix formée par quatre M couronnées et cantonnée de fleurs de lis; au centre, à l'intérieur d'un cercle, 16.

R. OCVLI · DOMINI · SVPER · IVSTOS · Écusson couronné aux armes d'Orléans et Neuchâtel.

FRÉDÉRIC I, ROI DE PRUSSE (1707-1713). — *Quarts de thaler* (2), 1713.

Av. FRID · D · G · REX · BOR · ET · ELECT · Buste lauré et drapé du roi à droite; dessous, les initiales du graveur I. P.

R. SVP · PR · AR · NEOC · ET · VAL · 1713 · Écusson couronné aux armes de Châlons, Neuchâtel et Prusse; dans le champ CR—20

*Demi-batz* (3), 1712, etc.

Av. F · D · G · R · BOR · EL · S · PR · AR · NEOC · & VAL · Écu couronné.

R. SVVM · CVIQVE · 1712 · Croix cantonnée d'aigles.

La trouvaille se composait donc de 25 pièces, dont 6 appartiennent au règne de Henri II, 14 à celui de Marie de Nemours et 5 à celui de Frédéric I, roi de Prusse, et comprennent une période de 120 ans. Il ne serait peut-être pas hors de place de donner ici un rapide aperçu des changements dynastiques que présente l'histoire de Neuchâtel à cette époque.

En 1512, le comté avait passé de la famille de Hochberg à celle de Longueville par le mariage de Jeanne de Hochberg avec Louis de Longueville, fils cadet de François d'Orléans, comte de Longueville et petit-fils de Jean Dunois. Jeanne conserva la souveraineté jusqu'à sa mort; son petit-fils, François, duc de Longueville, lui succéda en 1543, mais il mourut à l'âge de 16 ans, en 1551. Trois concurrents se disputèrent alors l'héritage : sa mère, Marie de Lorraine, reine douairière d'Écosse, et ses deux cousins germains, Léonor d'Orléans et Jacques de Savoie. Léonor fut investi du pouvoir qu'il conserva jusqu'en 1573; puis, Marie de Bourbon, sa veuve, gouverna comme mère-tutrice de

son fils, Henri I d'Orléans. Ce prince succomba, en 1595, des suites d'une blessure contractée sur le champ de bataille, deux jours après la naissance du fils que lui avait donné Catherine de Gonzague et qui devint Henri II. Marie de Bourbon continua d'exercer la régence jusqu'à sa mort, en 1601, puis Catherine administra la principauté pendant 17 ans. Ce n'est qu'en 1618 qu'Henri II prit les rênes du gouvernement ; son règne fut l'un des plus glorieux de l'histoire de Neuchâtel et s'étendit sur une période de 45 ans. A son décès, en 1663, Anne de Bourbon fut nommée régente au nom de ses deux fils qui ne parvinrent jamais au pouvoir, mais leur sœur, Marie de Nemours, après de longues années d'intrigues, fut proclamée, en 1694, princesse de Neuchâtel. Cette princesse, qui serait devenue reine d'Angleterre si Louis XIV n'avait fait rompre son mariage, déjà convenu, avec le duc d'York, plus tard Jacques II, eut de nombreux rivaux à son avènement ; parmi les prétendants à la succession des Orléans, Guillaume III d'Angleterre, possesseur des droits et titres de l'ancienne maison de Châlons-Orange, dont Neuchâtel était un fief, réunissait le plus de suffrages ; mais par un décret, daté de 1704, il cédait ces droits au roi de Prusse, de sorte qu'à la mort de la duchesse de Nemours, Frédéric I fut élu prince de Neuchâtel, en 1707.

On a remarqué que les monnaies de Frédéric de la trouvaille portent les dates de 1712 et 1713 ; il est donc probable que l'enfouissement du petit trésor a eu lieu au commencement du règne de Georges I, peut-être pendant les troubles qu'occasionnèrent dans les comtés du nord l'accession de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre.

Il serait intéressant de savoir comment cette petite collection neu-châteloise est venue échouer dans un endroit perdu de l'Angleterre et en l'honneur de quoi elle a été formée ? C'était sans doute un souvenir emporté dans son pays par quelque ami de la bonne vieille cité de Novicastrum, dont la série numismatique est l'une des plus intéressantes et des plus riches de la Suisse.

Londres, septembre 1897.

L. FORRER.

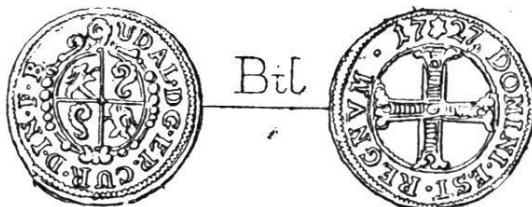
**Zum Münzwesen von Schwyz.** — In der Vorrede des 1640 erneuerten Jahrzeitbuches von Arth, Kanton Schwyz, heisst es :

Zum Sibenden ist zu mercken, dass die alten fast pfund und schilling pfennig in ihre gestift habend verordnet. Denn es war damalen die Bassel Müntz bey unss nit so gar in brauch, alss ietzunder worden. Nun golten drey der selben pfennig vier angster oder Bassel Helbling.

Ein Schillig pfennig golt ein Doppel vierer. Ein  $\frac{1}{4}$  Pfennig XX Lucerner Schilling. Ein plappart ist ein Zürich Schilling oder 15 Haller, welches wol auch auss eilen gestifften observiert und bewisen werden..... Ein pfund aber absolute ist 15 Lucerner Schilling. Ein gulden 40 Lucerner Schilling.

TH. v. LIEBENAU.

**Zwei unedirte Bluzger des Bischofs Ulrich VII von Federspiel, 1727.** — Unter einer Anzahl Bündnermünzen, welche Herr Dr. Hektor von Salis dem Rätischen Museum schenkte, finden sich u. a. auch zwei unedirte bischöfliche Bluzger des Jahres 1727.



Der eine derselben hat die Averslegende :

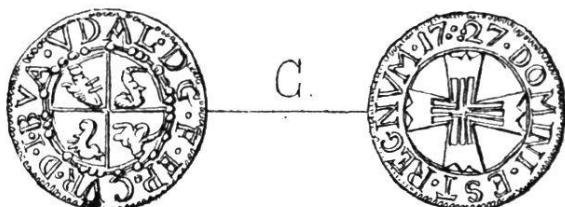
[· U] DAL · DG · EP · CUR · D · IN · F · B

ohne innern Kreis. Das bischöfliche ecartellirte Wappen in ovalem Schild.

Der Revers zeigt die gewöhnliche Legende :

DOMINI · EST · REGNVM · 17 ★ 27

Gewicht : Gr. 0.75.



Interessanter ist das zweite Stück mit der Averslegende :

· VDAL · DG · F · EP · CVR · D · I · BVA

R. · DOMINI · EST · REGNVM · 17 • 27

Gewicht : Gr. 0.66.

Dieser zweite Bluzger zeigt alle Merkmale einer Fälschung.

Die Farbe ist heller rot als bei den andern Bluzgerprägungen, die Lettern sind unsymmetrisch gruppirt, ungleich gross, manche auch schief gestellt, der Anfang der Averslegende ist — was sonst nie vorkommt — über die obere Hälfte des gevierten Schildes vom Be-

schauer aus nach links gerückt, Anfang und Ende der Umschrift nur durch einen Punkt getrennt.

Gänzlich misslungen ist die Wiedergabe des Wappens.

Das Einhorn-Familienwappen der Freiherrn von Federspiel ist verkehrt gestellt; bis zur völligen Unkenntlichkeit verzerrt ist der mit dem Einhorn ecartellirte bischöfliche Steinbock.

Schliesslich ergiebt auch eine Wägung der beiden Stücke bedeutenden Unterschied.

Der oben beschriebene ächte Bluzger hat — wie viele andere Jahrgänge — ein Gewicht von 0,75 Gramm, der gefälschte dagegen ein solches von nur 0,66 Gramm.

In der *Revue Suisse* II. Jahrg. 2. Heft S. 43 veröffentlichte ich einen andern gefälschten Bluzger aus der Zeit des Bischofs Jos. Ben. v. Rost mit der italienischen Averslegende : Lega dei Prigioni, eine noch gröbere Fälschung als obiges Stück; denn während der Verfertiger des Bluzgers von 1727 sich doch der üblichen Avers- und Reverslegenden bediente, trat derjenige Meister, welcher den zuerst publicirten Bluzger herstellte, schon durch die ungebräuchliche Umschrift beider Seiten seinem Werk den Stempel einer plumpen Fälschung aufgedrückt.

F. v. JECKLIN.

**La Monnaie suisse.** — Cette administration a pris un certain développement et peut maintenant suffire à toutes les exigences du pays.

Placée sous une direction intérimaire, elle comprend en outre d'un comptable-vérificateur, deux essayeurs et un commissaire nommés pour trois ans, neuf ouvriers et deux ouvrières pour la frappe des monnaies, six ouvriers et trois ouvrières pour la fabrication des estampilles de valeur.

En 1896, la Monnaie a frappé 400,000 pièces de 20 francs et 1,000,000 de pièces de 20 centimes; elle a, de plus, transformé 2,000 pièces de 5 francs d'ancienne frappe en pièces avec la nouvelle empreinte.

La Monnaie a fabriqué elle-même pour la première fois les flans pour la frappe de l'or, ces flans jusqu'ici étaient confectionnés à Genève.

Comme précédemment, les achats d'or ont été faits en 1896 par le département des Finances qui se faisait soumettre des offres par quatre fournisseurs de la Suisse et de l'étranger. Ces achats portaient dans la règle sur la quantité de 100 kilos à la fois. Le prix moyen du kilo d'or de 1000/1000 de fin s'est élevé à fr. 3,451.06, soit fr. 6.35 de plus que l'année précédente ou environ 4 centimes de plus par pièce de vingt francs.

Voici le calcul du prix de revient :

Suivant le compte détaillé de l'administration de la Monnaie, il a été dépensé pour chaque pièce de 20 francs frappée, abstraction faite des frais de fabrication..... Fr. 20.054

En estimant à 30,000 francs la part afférente à la frappe d'or dans les dépenses totales pour la fabrication des monnaies, les frais de fabrication pour chacune des 400,000 pièces frappées s'élèvent à..... » 0.075

Total du prix de revient par pièce.. Fr. 20.129 soit une augmentation de 3,6 centimes par pièce par rapport au prix de revient de l'année 1895 qui était de 20.093 francs.

Mais comme les frais d'achat de l'or sont de 4 centimes plus élevés par pièce, les frais de fabrication ont quelque peu diminué. Si on avait fait fabriquer au dehors les flans pour la frappe d'or pour le prix de 15 francs le kilo comme cela était le cas autrefois, la pièce de 20 francs serait revenue à fr. 20.139.

Les flans de nickel pur pour les pièces de 20 centimes ont été livrés au prix de fr. 6,70 le kilo franco Berne, alors qu'en 1894 on avait dû payer fr. 7,45.

Le tableau suivant indique les quantités de métal employé pour ces frappes.

1. *Frappe d'or*

a) OR FIN

Entrée :

Provision d'or fin de 1895.....	kg.	1,1400
Achats de lingots.....	»	2329,9658
Reçu de la caisse d'Etat en vieilles monnaies .....	»	1,9743
	kg.	2333,0801

Sortie :

400,000 pièces de 20 francs, 2,580,982 à 900/1000 de fin.....	kg.	2322,8838
Déchets, essais 0,62 0/00 de fin .....	»	1,4431
Provision restant après la frappe .....	»	8,7532
	kg.	2333,0801

b) CUIVRE

Entrée :

Provision de l'année 1895 en lingots.....	kg.	35,100
Achats de lingots .....	»	300,000
	kg.	335,100

Sortie :

Employé pour l'alliage avec l'or.....	kg.	255,247
Provision restant après la frappe, en lingots.....	"	79,853
		kg. 335,100

2. *Frappe de pièces de vingt centimes*

Entrée :

Provision de l'année 1895.....	kg.	38,519
Achats de flans.....	"	3994,000
		kg. 4032,519

Sortie :

1,000,000 pièces de 20 centimes.....	kg.	4006,778
Provision restant après la frappe.....	"	25,741
		kg. 4032,519

Pour fabriquer les flans il a fallu se procurer un nouveau laminoir pour l'ajustage, qui a commencé à fonctionner et qui a rendu de bons services. Au lieu du coke, dont on s'était servi jusqu'à présent et qui occasionnait de grandes pertes lorsque les creusets venaient à se casser, la Monnaie a commencé à employer le gaz pour la fonte; ce procédé a fourni de très bons résultats.

La Monnaie a participé à l'Exposition nationale à Genève en exposant toutes les monnaies suisses ayant cours légal ainsi que des types représentant les différentes phases de la fabrication depuis le métal brut jusqu'à la pièce complètement achevée.

En fait de travaux accessoires d'une certaine importance, nous mentionnerons la frappe de 200 médailles commémoratives de Nicolas de Flue, exécutée pour le compte du gouvernement du canton d'Unterwalden-le-Bas.

En ce qui concerne les fausses monnaies, aucune falsification importante n'est à mentionner. Les falsifications se renouvellent toujours et consistent généralement en pièces fondues avec un alliage d'étain, qui sont faciles à reconnaître. La Monnaie a été derechef appelée à en examiner quelques-unes dans le courant de l'exercice. Ce qui mérite une plus grande attention, ce sont les fausses pièces d'or françaises de plusieurs millésimes, fabriquées avec de la platine dorée, qui ne peuvent être reconnues comme fausses que lorsque le fraîcheur en a usé la dorure et qui sont les pièces fausses les plus dangereuses que l'on ait vues jusqu'à maintenant. Comme on peut le voir, cette administration rend de réels services au pays et est en mesure de satisfaire à toutes les exigences futures. (Extrait du *Moniteur de l'Industrie*.)

**Les monnaies fédérales de 1851.** — Nous trouvons dans le *Journal de Genève* du 22 mars 1851, une note sur la première émission de monnaies fédérales, qui eut lieu cette année-là. Il en ressort que :

5,750,000 de pièces d'argent, devant peser 75,000 livres, seraient frappées à la Monnaie de Paris.

42,500,000 de pièces de billon, devant peser 194,166  $\frac{2}{3}$  livres, à Strasbourg, et

14,000,000 de pièces de cuivre, devant peser 64,000 livres, à Berne et à Genève,

soit un total de 62,250,000 pièces, pesant ensemble 333,166  $\frac{2}{3}$  livres.

**Or suisse.** — La plupart des journaux, en racontant que l'on avait frappé vingt-huit pièces de 20 francs suisses en or du Valais, ont ajouté que c'étaient les premières monnaies suisses en or faites avec du métal recueilli dans le pays. Le *Freie Rhätier* proteste contre cette dernière affirmation. — « Il n'est point exact, dit-il, que le canton du « Valais soit le seul canton suisse où l'on trouve de l'or. N'a-t-on pas « travaillé longtemps dans la mine du « Soleil d'or » à Calanda ? Il « existe des pièces de 16 francs des Grisons, de l'année 1813, qui ont « été faites avec de l'or de Calanda, à la suite d'une convention entre « la société qui exploitait la mine et l'État des Grisons. »

**Don de médailles.** — La Société du tir fédéral Argentin, a fait don au président de la Confédération d'une médaille d'or, en témoignage de la considération inspirée par le premier magistrat d'un pays où l'on protège spécialement les sociétés dont le but est de s'exercer dans le maniement des armes. Une médaille d'argent a également été remise à chacune des sociétés suivantes, pour être offerte au meilleur tireur :

Société des Tireurs de la ville de Berne ;

» de l'Arquebuse et de la Navigation à Genève ;

» militaire des Carabiniers genevois ;

» fédérale des Carabiniers suisses à Aarau ;

Comité du Tir fédéral de 1898 à Neuchâtel.

**Lateinische Münzunion.** — Im schweizerischen Nationalrate stellte Herr Nationalrat Joos einen Antrag, welche die Revision der lateinischen Münzunion im Sinne der Beseitigung der Verpflichtung zur Annahme von nicht schweizerischen Silbermünzen, deren Metallwert sich sehr weit vom Ausgabe-, resp. Annahmewert entfernt, derart, dass ein Fünffrankenstück nur Fr. 2,29 Metallwert enthält. Die Aus-

führung einer solchen Massregel kommt der Aufhebung der Union gleich, denn auf die gegenseitige Annahme der in den Staaten der Vereinigung geprägten Münzen beruht die Konvenienz. So sehr auch einzelne Erwägungen zur Kündigung per 31. Dezember 1897 sprechen, so schwerwiegend können die Gegengründe angeführt werden, welche zur Fortdauer der bestehenden Münzgesetze hinweisen. In Frankreich haben sich schon seit langem ähnliche Kundgebungen, wie die des Herrn Dr. Joos hören lassen, aber auch hier, trotz der kolossalen Bargeldauflaufung, fürchtet man die Konsequenzen der neuen Münzgestaltung und die damit verbundenen Kursverluste.

**Musées suisses.** — *Berne.* — M. Stähli, de Berne, banquier à Bucarest, a fait don au Musée historique d'une collection de monnaies antiques trouvées dans la Dobroudja.

*Genève.* — Notre collègue, M. le D<sup>r</sup> Reymond, de Genève, a fait don au Cabinet de numismatique d'une collection fort intéressante ; il s'agit de monnaies frappées au XV<sup>e</sup> siècle par les ducs de Savoie, aux portes mêmes de Genève, à l'atelier de Cornavin.

On sait qu'Amédée VIII, comte, puis duc de Savoie, devint pape sous le nom de Félix V, et qu'en 1449, il renonça à la tiare pour devenir administrateur de l'Évêché de Genève. Il jura les franchises de la ville, hormis le droit qu'avaient les citoyens de contrôler les émissions monétaires de l'Évêché, mais il ne frappa pas de monnaies comme évêque. Il préféra, et c'était habile, instituer l'atelier de Cornavin, qui fut inauguré par son fils Louis. Les pièces sorties de cette officine remplacèrent celles de l'Évêché, qui se faisaient de plus en plus rares, et l'atelier savoyard de Cornavin devint en quelque sorte un atelier genevois. Cette confusion, dont le but politique était facile à saisir, fut de nulle conséquence ; après 1535, l'atelier de Cornavin fut rasé et il n'en reste aujourd'hui d'autres souvenirs que les pièces dont nous venons de parler, ainsi que le nom « la Monnaie » qui figure encore sur le cadastre genevois. La collection offerte à la Ville par M. le D<sup>r</sup> Reymond comprend des spécimens monétaires variés, frappés par les ducs Louis, Amédée IX, Philibert I<sup>r</sup>, Charles I<sup>r</sup>, Charles II et Philippe II, c'est-à-dire pendant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Toutes ces pièces portent le signe distinctif de l'atelier de Cornavin.

— Parmi les acquisitions faites en 1896 par le Cabinet, nous signalerons les pièces suivantes, intéressant Genève : une médaille de Calvin, en argent, du XVII<sup>e</sup> siècle ; un ducat de 1650 ; une pistole de 1762 ; un sol de 1603 (inédit), et deux thaler de 1630 et 1638.

*Lausanne.* — Un vol important a été commis au médaillier cantonal dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août. Les malfaiteurs s'étaient cachés dans les combles du bâtiment du Musée, l'après-midi du samedi probablement. De là ils ont pénétré dans le médaillier par une cheminée.

Les voleurs ont emporté les médailles les plus grandes et les plus lourdes, ce qui fait croire qu'ils n'étaient pas connaisseurs.

Le médaillier de Lausanne est un des plus considérables de la Suisse; il contient plus de 23,000 pièces.

On signale parmi les pièces volées : une pièce suisse de 20 francs, en or de Gondo, frappée par la Monnaie fédérale, reconnaissable à une petite croix; une médaille de la guerre du Toggenbourg; une médaille commémorative de l'entrée de Zurich dans la Confédération; une médaille du pacte fédéral de 1815; une médaille de la guerre du Sonderbund, 1847; une médaille du percement du Gothard; deux médailles de l'alliance entre la Suisse et Louis XVI en 1777; une médaille de l'alliance entre Berne et Zurich, 1706; des écus de tirs fédéraux de 1849, 1872, 1876, 1881; une médaille de la fête fédérale de chant de 1870; des prix scolaires de Zurich, Berne, Lucerne, Bero-Munster, de l'Académie de Lausanne, des collèges cantonaux de Lausanne, Vevey et Zoug; une médaille du Festspiel de Berne; une médaille du jubilé d'Einsiedeln, 1861; des jetons du chapitre, 1594; une médaille hexagonale de la Société médicale; une médaille de la Société d'agriculture; une médaille des soldats français morts à Lausanne en 1871; une médaille du concours agricole de 1856.

Parmi les pièces romaines, on signale la disparition des monnaies des familles Cræpusia, Apuléa, Antestia, Carisia, Claudia, Caïa, Domitia, Tullia, Papinia, Pomponia, Rutilia et Servilia; des monnaies de Marc Aurèle et de Tibère. Puis deux écus de Nicolas Schinner; un écu de Mathieu Schinner, cardinal; un piéfort de Philippe de Platea; un écu de Berthier, prince de Neuchâtel; un triens mérovingien de Lausanne; un triens de Sion. Des pièces de 12 kreutzer, de Bâle 1786, des bractéates de Habsbourg-Laufenbourg.

On évalue à une dizaine de mille francs les pièces disparues du Musée cantonal. Parmi elles se trouvaient de petites monnaies dont des étiquettes indiquaient la rareté.

**Exposition nationale suisse, Genève 1896.** — Le comité central de l'Exposition avait demandé au département fédéral de l'Industrie s'il n'y aurait pas lieu de remettre à un certain nombre

de personnes qui ont contribué à la réalisation de l'Exposition et dont les fonctions étaient purement honorifiques, une médaille comme témoignage de reconnaissance pour les services qu'elles ont rendus. A la suite du résultat financier de l'Exposition, le comité central a déclaré ne pas être en mesure de se charger de cette dépense; comme d'autre part, le comité a déclaré que, malgré le déficit de l'Exposition il renonçait à toute demande de subside à la Confédération, le Conseil fédéral a décidé de mettre à la disposition du comité, pour la distribution de ces médailles, le montant des frais, soit une somme de 6332 fr. 50.

**Tir fédéral de 1898 à Neuchâtel.** — Dans sa séance du 23 juillet dernier, le comité d'organisation du tir fédéral a chargé notre collègue, M. Fritz Landry, de la gravure de la médaille officielle.

**Distinction.** — Nous apprenons que notre jeune concitoyen M. Edouard Köhler, de Genève (élève de M. Ponscarme), a obtenu le deuxième prix de gravure en médailles à l'École des beaux-arts de Paris.

**Abyssinie.** — L'Abyssinie n'avait jusqu'à présent d'autre monnaie que le talari ou thaler de Marie-Thérèse, car ce peuple africain a l'originalité de se servir d'une monnaie autrichienne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Marie-Thérèse est même si populaire en Éthiopie qu'on a continué jusqu'à nos jours à frapper des pièces d'argent à son empreinte. Ménélik, aujourd'hui, veut se mettre au courant des progrès modernes et a décidé d'avoir une monnaie à son effigie.

C'est la Monnaie de Paris qui a eu la commande. Les modèles ont été établis par les graveurs Lagrange et Alphée Dubois, mais la commande définitive a été faite à M. Chaplain, membre de l'Institut; la frappe va commencer incessamment. L'unité restera le thaler d'une valeur conventionnelle d'environ 5 francs, seulement, au lieu du profil de Marie-Thérèse, la face portera celui de Ménélik, coiffé d'une triple tiare surmontée d'une croix grecque et la légende : *Jean Ménélik II, roi des rois d'Éthiopie* et le millésime. Au revers figurera le lion vainqueur de la tribu de Juda, portant une croix. La tranche porte : *l'Éthiopie ne tend la main qu'à Dieu*.

**Berlin. Erinnerungsmédaille des Kaisers Wilhelm I.**

— Die « Urkunde, betreffend die Stiftung einer Medaille zur Erinnerung, an des hochseligen Kaisers und Königs Wilhelm I., des Grossen, Majestät », lautet : « Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden König von Preussen u. s. w. haben beschlossen, zum Andenken an den hun-

dertsten Geburtstag des hochseligen Kaisers und Königs Wilhelm I., des Grossen, Majestät, Unseres in Gott ruhenden Herrn Grossvaters, am heutigen Tage, der Enthüllung des Nationaldenkmals für Allerhöchsts denselben, eine Erinnerungsmedaille zu stiften und bestimmen darüber was folgt : 1. Die Erinnerungsmedaille ist aus Bronze von eroberten Geschützen geprägt und zeigt auf der Vorderseite das Brustbild des hochseligen Kaisers und Königs Wilhelm I. nebst der Inschrift : Wilhelm der Grosse, Deutscher Kaiser, König von Preussen ; ihre Rückseite trägt die Inschrift : Zum Andenken an den hundertsten Geburtstag des grossen Kaisers Wilhelm I. 1797—22. März—1897, darunter, auf einem Lorbeer und einem Eichenzweige ruhend, die Kaiserkrone, den Reichsapfel und das Reichsschwert. Sie wird an einem orangefarbenen, gewässerten,  $36 \frac{3}{4}$  Millimeter breiten Bande auf der linken Brust getragen und rangirt an der Ordensschnalle unmittelbar hinter der Krönungsmedaille. 2. Die Erinnerungsmedaille wird nur zum Andenken an den heutigen Tag verliehen. Ueber die Auswahl der mit derselben zu Beleihenden behalten Wir Uns weitere Bestimmung vor. 3. Den mit der Erinnerungsmedaille Beliehenen wird ein Besitzzeugnis nach dem von Uns genehmigten Muster ausgefertigt, über dessen Vollziehung besondere Bestimmung erfolgt. 4. Die Generalordenskommission hat die namentlichen Verzeichnisse der Inhaber der Erinnerungsmedaille, welche Wir derselben zufertigen lassen werden, aufzubewahren. 5. Die für den Verlust von Orden und Ehrenzeichen gegebenen Bestimmungen gelten auch für diese Erinnerungsmedaille. 6. Nach dem Ableben eines Inhabers der Erinnerungsmedaille verbleibt dieselbe den Hinterbliebenen. 7. Die Bestimmungen über die Ausführung dieser Urkunde ergehen besonders. Urkundlich unter Unserer Höchsteigenhändigen Unterschrift und beigedrucktem Königlichen Insiegel. Gegeben Berlin, den 22. März 1897. Wilhelm. Fürst zu Hohenlohe. v. Bötticher. v. Miquel. Thielen. Bosse. Frhr. v. Marschall. Frhr. v. Hammerstein. Schönstedt. Frhr. v. d. Recke. Brefeld. v. Gossler. » — Die *Freis. Ztg.* schreibt : Die neue Denkmünze findet in militärischen Kreisen und insbesondere unter den Offizieren eine sehr getheilte Aufnahme. Man hört vielfach die Aeusserung, dass durch Einführung eines Ehrenzeichens, dessen Verleihung nicht durch besonderes persönliches Verdienst, sondern nur durch Theilnahme an bestimmten Festlichkeiten bedingt sei, der Werth der übrigen Ehrenzeichen, die zusammen mit der Denkmünze die Brust zieren, sicherlich nicht erhöht werden würde.

**Stiftung und Verleihung der Luitpold-Medaille.** —

Das *Gesetz- und Verordnungsblatt* publizirt : Für diejenigen Veteranen-, Krieger- und Kampfgenossenvereine, die 50 Jahre bestehen und zugleich während der letzten 10 Jahre ihres Bestehens ununterbrochen dem Bunde angehört haben, wird eine Medaille gestiftet und auf die Hofkasse übernommen. Die Medaille, welche die Benennung « Luitpold-Medaille » zu führen hat, ist von Silber und zeigt auf der Vorderseite Unser Bildniss mit der Umschrift « Luitpold Prinz-Regent von Bayern », auf der Rückseite das königlich bayerische Wappen, darunter die Umschrift « 50 Jahre in Treue fest ». Sie wird mittels weiss-blauen Seidenbandes an der Fahne bezw. Standarte des treffenden Vereines angeheftet getragen. Die Verleihung der Luitpold-Medaille an diejenigen Vereine, welche die stiftungsmässigen Voraussetzungen erfüllt haben, erfolgt durch Uns. Die verliehenen Medaillen sind alljährlich an Unserem Geburtstage an die betreffenden Vereine auszuhändigen. Das Präsidium des bayerischen Veteranen-, Krieger- und Kampfgenossenbundes wird spätestens bis zum 15. Februar jeden Jahres an das k. Staatsministerium des Innern ein Verzeichnis der in Betracht kommenden Vereine behufs Vorlage an Uns einsenden. Im Falle der Auflösung eines mit der Luitpold-Medaille beliehenen Vereines oder dessen Austritt aus dem Bunde ist die Medaille durch das Bundespräsidium an das k. Staatsministerium des Innern einzuliefern. Mit dem Vollzuge der die Luitpold-Medaille betreffenden Anordnungen ist das k. Staatsministerium des Innern beauftragt.

**Erinnerungsmedaillen der Einweihung des Justizpalastes in München.** — Im Anschlusse an die früheren bayerischen Geschichtsthaler sind beim k. Hauptmünzamte hier aus Anlass der demnächstigen Eröffnung des Justizpalastes Medaillen in Feinsilber hergestellt worden. Die Vorderseite trägt das Bildnis Sr. kgl. Hoheit des Prinz-Regenten, die Rückseite zeigt den Justizpalast mit dem Hauptportale, von der Nordseite aus betrachtet. Die Stempel zu den sorgfältig ausgeführten Denkmünzen hat Herr Medailleur Börsch, der damit eine hervorragend künstlerische Arbeit lieferte, angefertigt. Die Medaillen werden vom k. Hauptmünzamte zum Kostenpreis von 5 M. per Stück abgegeben.

**Münzverbrechen.** — Die Verausgabung falscher Münzen nimmt seit März 1897 bedeutend zu, es werden insbesondere falsche Ein- und Zweimarkstücke in den Verkehr gebracht, ohne dass es bis jetzt gelungen ist, den Anfertigen und Verschleissern auf die Spur zu kommen.

Die Falsifikate, die sich durch leichteres Gewicht, schwieriges Anfühlen, Biegsamkeit und insbesondere durch dumpfen Klang leicht als solche erkennen lassen, sind aus unreinem Zinn hergestellt und in nach echten Stücken hergestellten Formen gegossen. Die falschen Einmarkstücke tragen die Münzzeichen : A. 1874, 1875, 1876, 1881, 1883, 1886 und 1887; B. 1877; C. 1875; D. 1874, 1876, 1877, 1882, 1886, 1887, 1892; E. 1886; F. 1875, 1876, 1881, 1883; G. 1885; H. 1875. Die falschen Zweimarkstücke tragen die Münzzeichen : A. 1876, 1877, 1883 (Kaiser Wilhelm I.); B. 1875 (Kaiser Wilhelm I.); C. 1876, 1877 (Kaiser Wilhelm I.); D. 1876, 1877, 1886, 1888 (König Ludwig II.); J. 1876 (Hamburger Wappen). Besonders häufig treten diese Falsifikate mit den Bildnissen Kaiser Wilhelm I. und König Ludwig II. auf. Mit Vorliebe wird der Verschleiss bei grösseren Festlichkeiten (Rennen, u. s. w.), auf Kellern und an Ausflugsorten mit starkem Verkehr betrieben. Gewerbetreibende, wie Bäcker, Metzger, Wirthe, Krämer, u. s. w., insbesondere seien hiemit auf die grosse Zahl der im Verkehr befindlichen falschen Einmarkstücke aufmerksam gemacht. Die Verschleisser sollen stets angehalten und den Polizeiorganen übergeben werden.

**Preisbewerbung.** — Zur Erlangung künstlerischer Entwürfe für eine Ausstellungsmedaille hat der Rat der Stadt Leipzig einen Wettbewerb unter Künstlern, Malern und Bildhauern, die in Leipzig wohnhaft oder geboren sind, eröffnet. Die Entwürfe sind bis zum 30. April einzuliefern. Ausgesetzt sind drei Preise von 500, 300 und 200 M. Für Ueberwachung der Anfertigung sind dem ausführenden Künstler noch 500 M. zugesichert.

**Münzprägungen in England.** — Nach dem Geschäftsbericht der königl. Münze für 1896 betrug der Werth der während des Jahres geprägten Reichsgoldmünze Lst. 4,808,860, der Silbermünze Lst. 1,235,161, und der Kupfermünze Lst. 122,860. Die Prägung von Goldmünze überstieg die des Jahres 1895, blieb aber hinter dem Durchschnitte der letzten zehn Jahre zurück. Die der Zirkulation entzogenen nicht vollwertigen Stücke, die der Münze wieder zugingen, hatten einen wirklichen Werth von Lst. 2,563,245, während ihr Nominalwerth auf etwa Lst. 2,600,000 lautete. Die Zirkulation wurde netto etwa um Lst. 2,208,860 vermehrt, was zusammen mit Lst. 3,013,040 in neuer Goldmünze, die die Bank aus Australien erhielt, eine Gesamtvermehrung der Goldwährung des Vereinigten Königreiches um Lst. 5,221,900 bedeutet. Während des Finanzjahres erzielte das

Münzamt einen Gewinn, von Lst. 542,013 aus der Prägung von Silber und Lst. 118,763 aus der Prägung von Bronze, und die Verwaltung konnte dem Schatzkanzler einen Reingewinn von Lst. 715,734 übergeben.

**Neue Goldmünzen in Oesterreich-Ungarn.** — Nach den Angaben des österreichischen Finanzministers sind bis jetzt in Goldkronen geprägt  $491 \frac{1}{2}$  Millionen Gulden, wovon in Oesterreich  $316 \frac{1}{2}$  Millionen, der Rest in Ungarn. An Zwanzig-Kronen-Stücke wurden davon  $367 \frac{1}{4}$  Millionen, an Zehnkronen  $11 \frac{1}{2}$  Millionen geprägt. Silber wurde in neuen Kronen-Münzen  $78 \frac{1}{4}$  Millionen Gulden, Nickelmünzen 30 Millionen, Bronze  $4 \frac{1}{2}$  Millionen geprägt. Die Ausprägungen genügen völlig für den Bedarf der Staatsnotenschuld.

**Bulgarisches Münzwesen.** — Aus Sofia wird mitgetheilt das im Amtsblatte vom 30. April das neue Münzgesetz publizirt worden, durch welches der Goldfrank als Münzeinheit und damit die Goldwährung in Bulgarien eingeführt wird. Ausser den bisher kursirenden Gold-, Silber-, Nickel- und Kupfermünzen werden jetzt noch Bronzemünzen zu 10, 5, 2 und 1 Centimes eingeführt. Der Finanzminister wird gleichzeitig ermächtigt, die silbernen Fünffrankenstücke bis zu einem Betrage von 20 Millionen Franken einzuziehen und dafür ebensoviele Goldmünzen in Kurs zu setzen, zu welchem Zwecke er eine Anleihe aufzunehmen berechtigt ist. Das Münzgesetz bedarf jedoch noch einer besonderen Verfügung, um in Kraft zu treten.

**Costa-Rica. Goldwährung.** — In Costa-Rica wird eine neue Währung eingeführt, die auf der Goldbasis beruht. Die Münzeinheit, Colon genannt, ist  $\frac{9}{10}$  fein, vom Gewichte von 778 Milligramm; sie ist in 100 geteilt und gleichwertig mit Fr. 2,41, oder engl. Schilling 1,912, gleich 0,4654 Dollars V. St. Es ist somit ein Lst. = 10,458 Colons, 1 Fr. = 0,415 Colons. Geprägt werden Stücke von 20 Colons zu 15,56 Gramm und Stücke zu 10 Colons zu 7,78 Gramm, von 5 Colons und 2 Colons. Silber wird nur als Scheidemünze zur Ausprägung gebracht und dürfen nur bis 10 Colons an Wechselzahlungen gebraucht werden.

**Cuba.** — Les journaux américains nous apprennent que les insurgés cubains viennent de faire frapper à New-York une monnaie d'argent. A l'avers figurent les armes de Cuba surmontées d'un bonnet phrygien et entourées de six étoiles représentant les six divisions territoriales de l'île, avec l'inscription REPUBLICA DE CUBA. Au revers se trouve une figure représentant la Liberté et la légende PATRIA Y

**LIBERTAD** 1897. Cette monnaie est au titre de neuf dixièmes et pèse 17 gr. 400. Les coins sont l'œuvre du graveur américain Philippe Martigny.

**États-Unis.** — Les Américains vont avoir la monnaie en aluminium. Une loi vient d'autoriser le secrétaire du Trésor à faire fabriquer des pièces d'essai. Celles-ci remplaceront les pièces en cours de 1 et 2 cents, ainsi que les pièces de 5 cents qui n'ont pas de valeur métallique intrinsèque.

— La frappe des monnaies avait été, en 1842, de 4,185,991.40 dollars, dont 1,829,409.50 dollars en or, 2,322,750 dollars en argent et 23,833.90 dollars en billon. En 1893, la frappe produisit un total de 66,196,798.30 dollars, dont 59,616,457.50 d'or, 5,698,010.25 d'argent et 882,430.56 de billon. Le maximum a été réalisé en 1881, année où la frappe donna 96,850,890 dollars d'or, 27,940,163.75 d'argent et 428,151.75 de billon, soit un total de 125,219,205.50 dollars.

**Les nouvelles monnaies françaises.** — On sait que le gouvernement français a décidé de modifier complètement le type de ses monnaies. Les nouveaux coins sont gravés par M. Chaplain pour les pièces d'or, par M. Roty pour celles d'argent, et par M. Daniel Dupuis pour les monnaies de bronze. M. Chaplain doit encore faire subir quelques retouches à ses projets avant de les présenter. Les modèles pour la pièce de 5 francs ont été adoptés définitivement : la face représente une femme debout, semant, d'un geste large, le grain qui germera pour l'avenir ; à l'horizon on voit les premiers rayons du soleil levant. En légende, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Au revers : un flambeau à la flamme épanouie et la devise LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ. Dans le bas, l'indication de la valeur : 5 francs. Ces pièces ne seront pas émises avant le commencement de 1898.

L'avers des monnaies de bronze porte le profil de la République, coiffée du bonnet phrygien, avec l'inscription RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et la date d'émission. Le revers représente la France sous la figure d'une femme assise, coiffée d'un casque, tenant de la main gauche un rameau d'olivier et de la droite un drapeau sous les plis duquel elle abrite le génie du travail, portant un marteau et des épis de blé. La valeur de la pièce (10 centimes), est indiquée sur un cartouche. La devise est en légende. On espère que cette monnaie pourra être frappée avant la fin de cette année.

**Le demi-sou.** — M. Michelin vient de déposer à la Chambre

française une proposition de loi tendant à la création d'une monnaie de billon nouvelle, qui serait le « demi-sou ». Cette pièce remplacerait les centimes, dont l'usage incommodé est à peu près abandonné dans la pratique.

M. Michelin affirme que le demi-sou rendrait de grands services pour les petites transactions. En vain invoque-t-on contre sa proposition le respect du système décimal : il fait remarquer, avec raison, qu'en beaucoup de régions, en France, on se sert couramment et de vieilles mesures, et de vieux termes monétaires. Sur les champs de foire normands, on parle de pistoles ; en Bretagne, on compte encore par réaux ; en Gascogne et en Provence, c'est l'écu qui est l'unité de prix dans les marchés. Il paraît que le directeur de l'administration des monnaies est partisan du projet de M. Michelin.

**La médaille française des travaux publics.** — On sait que des décrets, rendus à diverses époques, ont institué des médailles d'honneur spéciales aux différents départements ministériels et ayant pour objet de récompenser des agents, employés et ouvriers français comptant au moins trente années d'excellents services ou ayant donné des preuves particulières de dévouement professionnel.

Dans un rapport qu'il adresse au président de la République, le ministre des Travaux publics expose que son ministère ne disposait pas, jusqu'à présent, de distinctions de ce genre. Il emploie cependant un nombre considérable d'agents, cantonniers, éclusiers, maîtres de port, gardiens de phare, etc., qui, pendant trente, quarante et parfois cinquante années, rendent à l'Etat, dans leur modeste sphère, les plus utiles services et il était regrettable que les plus méritants d'entre eux ne pussent recevoir, comme leurs camarades appartenant à d'autres administrations, un insigne honorifique qui fût pour eux à la fois une récompense et un encouragement.

Pour mettre fin à cette situation anormale, le Parlement a inscrit au budget des Travaux publics un chapitre nouveau doté d'un crédit de 3000 francs. Ce crédit permet à l'administration des Travaux publics d'attribuer une médaille aux cantonniers et agents inférieurs ayant accompli plus de trente ans de services.

En conséquence, le ministre des Travaux publics vient de faire signer un décret instituant des médailles d'honneur en argent pour être décernées aux agents inférieurs employés depuis plus de trente ans dans les services ressortissant à son département.

La durée des services exigée pour l'obtention de cette médaille

peut être réduite en faveur des agents qui, dans des circonstances spéciales, se seront distingués d'une manière exceptionnelle.

Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue à un ruban composé de deux bandes tricolores disposées verticalement et séparées par une bande blanche.

— Le président de la République française a offert aux officiers et soldats de la garde d'honneur que l'empereur Nicolas II a attaché à son service pendant son séjour en Russie des médailles commémoratives de son voyage.

Les coins ont été gravés par M. Daniel Dupuis; la face porte le profil de la République et l'inscription REPUBLIQUE FRANÇAISE. Au revers se trouve la date AOÛT 1897 dans une couronne de chêne et de laurier. Cette médaille est suspendue à un ruban tricolore. Il en a été frappé 300 exemplaires en argent, 80 en vermeil et 20 en or.

**Vol à Nîmes.** — Dans la nuit du 28 au 29 juin dernier, des voleurs se sont introduits à l'intérieur de la Maison Carrée, en passant par la toiture au moyen de cordages, et ont dévalisé un médaillier conservé dans ce musée.

Toutes les pièces en or et en argent et une partie de celles en bronze ont été emportées. Ce médaillier, qui avait été offert à la Ville par le numismate M. Goudard, est estimé à plus de 200,000 francs.

Aussitôt le vol connu, la police de sûreté a été mise sur pied par son chef et, après plusieurs heures de recherches, le concierge du musée, accompagné d'un agent, découvrait près de la tour Magne, derrière un rocher, le produit du vol, contenu dans deux sacs improvisés, pesant ensemble près de 20 kilogs.

**Vol à Roubaix.** — Un vol important de monnaies et de médailles a été commis le 20 août dernier au Musée de Roubaix. Malgré les recherches les plus actives, le voleur est resté inconnu.

**La collection Waddington.** — Le *Temps* (n° du 11 septembre) publie sous la signature de M. Thiébault-Sisson, l'intéressant article suivant :

« Une loi de finances promulguée au *Journal officiel* le 29 juin 1897, à la suite d'un vote de la Chambre des députés et du Sénat, a affecté la somme de 421,000 francs à l'acquisition par l'État de la collection de monnaies grecques laissée par feu William-Henry Waddington, membre de l'Institut, ancien sénateur, ancien président du Conseil, ancien ambassadeur de France à Londres.

« Prise sur la proposition du ministre de l'Instruction publique,

M. Alfred Rambaud, cette importante mesure a fait entrer au Cabinet des médailles une incomparable suite de 7,093 monnaies grecques, qui se décompose en 98 monnaies d'or, 1,360 monnaies d'argent, 5,635 monnaies de bronze. Elle y comblera, à la satisfaction de tous ceux qu'intéressent les études historiques, le grand vide constaté par tous les érudits dans nos collections nationales, où manquaient précieusement les séries collectionnées par M. Henry Waddington, celles de l'Asie-Mineure.

« Les modiques ressources dont dispose annuellement le Cabinet des médailles ne lui ont pas permis, dans les cinquante dernières années, d'accroître ces séries autant que l'intérêt de la science l'eût demandé, autant que l'abondance des découvertes archéologiques l'eût permis. Quant aux accroissements exceptionnels dont notre collection nationale a bénéficié, aucun d'eux n'avait porté, par malheur, sur des états ou des royaumes asiatiques.

« La collection célèbre que le duc de Luynes a donnée, en 1862, au Cabinet des médailles, et qui comprenait 6,893 monnaies grecques, se composait surtout de monnaies de la Grèce propre, de l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique et de la Gaule. L'Asie-Mineure n'était représentée qu'accidentellement, par des pièces de bronze. Les autres collections acquises sous le second empire, et payées sur la cassette particulière de l'empereur, le Trésor de Tarse, l'Eueratidion, la suite des monnaies musulmanes de Saïd-Pacha, n'ont apporté à l'histoire de l'Asie-Mineure qu'une contribution également insignifiante. En 1872, le crédit de 200,000 francs voté par l'Assemblée nationale pour l'achat de la collection de Sauley a doté le Cabinet des médailles d'un trésor d'une inappréciable valeur, mais d'un trésor de monnaies gauloises. La collection léguée en 1876 par le baron d'Ailly n'était pas non plus méprisable, et les 18,000 monnaies qu'elle contenait constituaient pour les érudits un ensemble documentaire de premier ordre, mais cet ensemble était exclusivement formé de spécimens de la République romaine. Enfin, le crédit extraordinaire de 180,000 francs, voté en 1890 par les Chambres pour l'acquisition de la plus grande partie de la collection de Ponton d'Amécourt, a enrichi le Cabinet des médailles de monnaies, sans doute aussi précieuses dans leur genre que celles de l'Asie-Mineure, mais exclusivement mérovingiennes. Il s'en est suivi qu'à une heure où tous les musées d'Europe, en particulier ceux de Londres et de Berlin, pouvaient montrer pour l'Asie-Mineure des séries d'une remarquable richesse, nous n'avions au Cabinet des

médailles, dans cette catégorie, que des pièces assez nombreuses, il est vrai, mais d'une conservation déplorable.

« Presque toutes faisaient partie de l'ancien fonds. Acquises avant la Révolution, elles provenaient soit du médaillier de Pellerin, acquis par Louis XIV, soit des pièces que nos consuls et nos voyageurs dans le Levant envoyoyaient au roi. Or, les préoccupations des érudits de ce temps-là n'étaient pas les mêmes que celles des savants d'aujourd'hui, et l'inexpérience numismatique des voyageurs et des consuls était grande. Il en est résulté que ces séries, particulièrement difficiles, d'Asie-Mineure se sont formées surtout au hasard et que, d'autre part, les exemplaires qui les composent, recueillis dans les bazars d'Orient où ils n'avaient, jusque-là, jamais cessé de circuler, sont, pour la plupart, tellement frustes qu'on ne peut ni en étudier les types, ni en déchiffrer les légendes. Un jour ou l'autre, il eût fallu renouveler la série.

« L'achat de la collection Waddington a porté remède, une fois pour toutes, à un mal dont tous nos érudits s'affligeaient. Waddington avait, en effet, formé sa collection dans le but de publier un *Recueil général des monnaies et médailles de l'Asie-Mineure*. N'envisageant que l'intérêt scientifique et la nouveauté des monuments, il achetait de préférence les monnaies qui manquaient au Cabinet des médailles. Pendant dix ans, il n'a pas passé un seul jour sans venir là étudier nos séries, afin de les mieux compléter dans son médaillier personnel. Et cette préoccupation était à tel point dominante qu'à un moment donné, pour ajouter à sa collection une importante série qui n'existe pas dans le Cabinet des médailles, il rétrocéda lui-même à un marchand de Paris un lot considérable de monnaies qui eussent fait double emploi avec celle de la collection nationale. S'il n'avait pas été surpris par la mort, il est probable qu'il eût suivi l'exemple du due de Luynes et donné son riche médaillier à l'État.

« Cette considération a certainement influé sur les dispositions dans lesquelles l'État a trouvé la famille Waddington, dès que les négociations ont été entamées avec elle. Quoique les cabinets de Londres et de Berlin lui eussent fait des propositions d'achat, bien avant que le gouvernement français se fût décidé à en parler pour son compte, elle a toujours marqué l'intention de réservé la préférence à ce dernier. Elle a fait montre également d'un désintéressement très réel en acceptant sans les discuter les propositions que l'État lui faisait, quoique l'évaluation de l'expert, M. Feuardent, qu'elle avait chargé

de l'estimation, fût de 160,000 francs supérieure à l'évaluation de l'expert officiel. Il est vrai que M. Feuardent s'était réglé surtout sur les prix payés par M. Waddington, tandis que le conservateur du Cabinet des médailles, M. Babelon, avait pris pour base la moyenne des prix atteints dans les ventes publiques, durant les vingt dernières années, par les médailles similaires.

« A ces renseignements généraux, on nous saura gré de joindre une liste sommaire des séries que renferme la collection Waddington.

« A l'exception d'une trentaine de pièces, toute la collection, comme nous l'avons dit, se rapporte à l'Asie-Mineure. Elle renferme les suites monétaires de dix-sept villes du Pont, de neuf villes de la Paphlagonie, de quatorze villes de la Bithynie, de vingt-neuf villes de la Mysie, de vingt-trois villes de la Troade, de dix villes de l'Éolide, de six villes de Lesbos, de vingt-trois villes de l'Ionie et des îles adjacentes, de quarante et une villes de la Carie, de quinze villes de Cos, Rhodes et îles voisines, de vingt-six villes de la Lycie, de quatre villes de Chypre, de neuf villes de la Pamphylie, de vingt-neuf villes de la Pisidie, de trente-trois villes de la Cilicie, de cinq villes de l'Isaurée, de onze villes de la Lycaonie, de trente-quatre villes de la Lydie, de cinquante-trois villes de la Phrygie, de cinq villes de la Galatie et de deux villes de la Cappadoce.

« C'est donc un total de *trois cent quatre-vingt-dix-huit villes* d'Asie-Mineure dont les séries monétaires sont représentées dans cette collection.

« Restent les séries de monnaies royales. Elles se subdivisent de la manière suivante : un roi de la Colchide (Aristarchos), neuf rois ou reines du Pont, trois rois d'Héraclée de Bithynie, quatre rois de Bithynie, quatre rois de Pergame, deux satrapes perses en Eolide (Oronte et Spithridate), cinq rois de Carie, soixante dynastes de Lycie, dont une dizaine restés inédits sont encore inconnus des historiens, dix rois de Chypre, six satrapes perses en Cilicie (Tiribaze, Pharnabaze, Datame, Mazaïos, etc.), quatre rois de Comagène et de Cilicie, un roi de Cibyra en Phrygie, deux rois de Galatie, dix-sept satrapes ou rois de la Cappadoce, trois rois de la Characène; au total cent-trente satrapes, dynastes ou rois.

« On juge de tout le parti que l'histoire, si mal connue jusqu'ici, de l'Asie-Mineure peut tirer d'un ensemble aussi considérable, réuni par un infatigable chercheur doué à dose égale des deux qualités essentielles qui constituent le parfait numismate, l'esprit de méthode et la

science. L'Asie-Mineure, en effet, a passé par des dominations sans nombre, et ces dominations successives ont amené des bouleversements politiques si complets que jamais historien grec n'en parla, ou ne songea, du moins, à en dresser une liste qui fût définitive. Seules, l'épigraphie et la numismatique sont aujourd'hui capables — et elles ont déjà commencé, témoin la contribution importante fournie par M. Théodore Reinach dans un ouvrage récent — de jeter quelque lumière dans ce chaos. La collection Waddington peut donc être considérée, dès maintenant, comme l'appoint le plus précieux qui existe pour la connaissance approfondie des temps troublés que tous les États de l'Asie-Mineure traversèrent.

« Ajoutons, avant de terminer, que l'heure est prochaine où la collection Waddington sera livrée aux investigations des travailleurs de tout ordre et de tout pays. Le 9 juillet dernier, M. Babelon a pris livraison au Crédit lyonnais, en présence de M<sup>e</sup> Plicque, notaire, représentant les héritiers Waddington, de la collection acquise par l'État, et déposée, depuis la mort de son possesseur, dans un coffre-fort de cet établissement financier. Deux mois se sont écoulés depuis la prise en charge, et déjà l'inventaire spécial que le ministre a demandé à l'administrateur de la Bibliothèque nationale d'établir est entièrement terminé. Il en est même paru plusieurs fascicules. La publication sera complète en octobre.

« On n'est pas habitué, dans nos administrations publiques, à mener aussi rondement des travaux bien autrement faciles. Il faut faire honneur de ce succès à l'érudition et au zèle du savant M. Babelon, qui ne néglige rien, non seulement pour enrichir les collections confiées à sa garde, mais pour en faciliter l'examen aux curieux comme à son public spécial d'érudits. Qu'il nous permette de le remercier ici publiquement de la bienveillance avec laquelle il s'est mis à notre disposition pour nous fournir les éléments de cet article dont l'intérêt n'est dû qu'à lui seul.

« La publication de l'inventaire sera utilement et heureusement complétée par la publication des manuscrits numismatiques laissés par Henry Waddington. Ces manuscrits, dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à qui les héritiers en ont fait don, vient de décider l'impression, constituent la base essentielle d'un *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie-Mineure*, comprenant non seulement la collection Waddington, mais encore les médailliers de toutes les collections publiques ou privées de l'Europe que le numismate a visitées ou

décrivées. Cette grande publication suivra de près celle de l'inventaire.

« MM. Babelon et Théodore Reinach ont accepté la tâche de revoir les manuscrits de Waddington, de les annoter et d'en diriger l'impression. C'est assez dire que cette œuvre de haute érudition sera digne et de l'Institut et de la France. »

**Prix de numismatique.** — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Allier de Hauteroche en 1897, à M. Adrien Blanchet, pour l'ensemble de ses travaux sur la numismatique antique.

**Rome.** — La médaille annuelle du pontificat, qu'il est d'usage de frapper et de distribuer pour la Saint-Pierre, représente cette année le nouveau collège ecclésiastique, fondé par la munificence de Léon XIII dans la célèbre ville épiscopale d'Anagni, pour l'éducation des jeunes clercs de la province romaine qui ne peuvent être reçus dans les petits séminaires locaux. Les premiers exemplaires de cette médaille, trois en argent et trois en bronze, ont été présentés au Saint-Père par S. Em. le cardinal Mocenni, accompagné de M. le chevalier Bianchi, graveur pontifical. La médaille est frappée à l'effigie de Léon XIII, très finement dessinée, avec une majesté d'expression saisissante. On y lit à l'entour ces mots indiquant que c'est la médaille de la vingtième année du pontificat : *Leo XIII. Pont. Max. An. XX.* Sur le revers est représentée la façade du nouveau collège ecclésiastique d'Anagni, avec la légende : *Doctrinis. optimis. in. clero. provehendis.*

**Concours de la « Revue italienne de numismatique ».**

— MM. F. et E. Gneechi offrent un prix de 1500 francs à l'auteur du mémoire le plus important sur la numismatique grecque ou romaine. Ce prix pourra être divisé. Le travail primé sera publié dans la *Revue italienne de numismatique*. Les travaux publiés dans cette *Revue* en 1897, 1898 et 1899 peuvent concourir. Le concours est ouvert entre les numismatistes de tous les pays, mais les mémoires devront être rédigés en italien, en français ou en latin. Le jury sera composé des directeurs des Cabinets publics de Paris, Londres, Berlin, Vienne et Milan.

**Japon.** — Le projet de réforme du système monétaire japonais a été définitivement approuvé par la Diète, qui a voté l'adoption de l'étalon d'or. La proportion de l'or à l'argent est de 1 à 32.

Les espèces de monnaies proposées sont au nombre de neuf, savoir : monnaie d'or, 20 yen, 10 yen, 5 yen ; monnaie d'argent, 0,50 yen,

0,20 yen, 0,10 yen ; monnaie de nickel, 0,05 yen ; monnaie de cuivre, 0,01 yen, 5 rin. Le poids d'un yen d'or, étalon monétaire, est de gr. 0,8333 d'or, en conséquence la pièce de 20 yen en or pèse gr. 16,6665.

La pièce de 0,50 yen en argent pèse gr. 13,4783. A partir du 1<sup>er</sup> octobre de cette année, ce projet a été exécuté. Le cours des pièces d'un yen en argent a été prohibé à partir du 1<sup>er</sup> avril de l'année prochaine. Le total des anciennes pièces d'un yen en argent qui ont été exportées jusqu'à janvier de cette année est de 112 millions, mais la plus grande partie a été réduite en métal. Le montant de cette monnaie actuellement en circulation dans le pays est de 34 millions. Le gouvernement l'a échangée contre de la monnaie d'or jusqu'au 1<sup>er</sup> avril de cette année.

**Silbermünzen in Peru.** — Die peruanische Regierung hat die Prägung von Silbermünzen suspendirt. Silbermünzen dürfen nur als Waare eingeführt werden und werden dann auf Kosten des Importeurs eingeschmolzen. Fahrgäste dürfen nur 50 Sols bei sich haben.

**Russie. Les nouveaux roubles d'or.** — L'empereur de Russie vient de prendre une mesure monétaire qui suscite quelques polémiques et qui intéresse à juste titre tous les pays.

La Russie avait jusqu'à présent pour unique étalon monétaire légal l'argent et son unité était le rouble argent, d'une valeur nominale de 4 francs. En fait, le rouble argent était presque absolument inusité. La circulation monétaire se faisait à l'aide de billets de banque de 1 rouble, 3 roubles, 5 roubles, 10 roubles, etc. Mais ces roubles de papier, appelés roubles-crédit, n'avaient point une valeur réelle égale à leur valeur nominale, et leur valeur était très variable. Tantôt le rouble-crédit avait valu 3 fr., tantôt 3 fr. 50, tantôt 2 fr. 50, etc., etc., lorsqu'il s'agissait de le convertir en argent, et surtout en or.

La Russie, entrant de plus en plus en communication économique et financière avec les grands pays jouissant d'une monnaie invariable, a voulu justement se procurer les mêmes avantages, et donner au commerce et à l'industrie de ces grands pays la sécurité et la fixité dont ils ont besoin, en les affranchissant des soucis, des complications, des inconvénients si nombreux et si graves qui résultent des fluctuations du change et de la monnaie.

Le gouvernement russe a donc résolu d'accomplir, et vient d'accomplir une grande réforme monétaire, dans le but que nous venons d'indiquer. Et voici comment il a opéré.

Par ukase en date du 3 janvier 1897, rendu sur la proposition de

M. S. Witte, ministre des Finances, et récemment sanctionné comme définitif, il a été décidé :

- 1<sup>o</sup> Que l'étalon monétaire de la Russie est l'or, et non plus l'argent.
- 2<sup>o</sup> Que l'unité monétaire conserve le nom de rouble; que ces roubles seront frappés sous forme de pièces de monnaie appelées impériales et demi-impériales, et contenant : les premières, 15 roubles; les deuxièmes, 7 roubles  $\frac{1}{2}$ .
- 3<sup>o</sup> Que ces pièces contiendront la même quantité d'or fin que celles qui existent aujourd'hui et qui portent comme indication de leur valeur : les premières, 10 roubles; les deuxièmes, 5 roubles.
- 4<sup>o</sup> Que, à l'égard des engagements contractés jusqu'à présent en or, les comptes et les payements seront effectués tels qu'ils ont été contractés et calculés.

C'est-à-dire que les créanciers, par exemple, auxquels la Russie doit 10 roubles anciens en or, recevront 15 roubles nouveaux en or.

Par conséquent :

La réforme monétaire de la Russie ne change rien à ses engagements, ni aux marchés contractés en or ou en roubles métalliques. Les choses continueront de s'exécuter et de se compter dans l'avenir comme elles l'ont été dans le passé et jusqu'à présent.

A l'avenir, les prix, les comptes seront calculés sur le pied d'un rouble invariable, puisqu'il sera uniquement en or — ce qui n'empêchera pas la circulation des billets comme chez nous — et ce rouble sera représenté par 0 gr. 860 milligrammes d'or, au titre de 900 millièmes de fin (même titre et même poids que chez nous), — ayant par conséquent une valeur fixe et universelle de fr. 2,66.

Cette valeur de fr. 2,66 est précisément celle que possède actuellement le rouble-crédit, le rouble-papier.

En définitive, la réforme consolide la situation actuelle, sans y rien changer du tout.

— L'empereur de Russie a mis à la disposition du président de la République française, pour récompenser quelques-uns des sauveteurs du bazar de la Charité, vingt médailles, dont dix en or et dix en argent. Ces médailles portent sur la face le médaillon du czar entouré de ces mots : *Nicolas II, empereur et autocrate de toutes les Russies*, et au revers une branche de laurier avec l'inscription : *Pour le sauvetage des sinistrés*.

**Serbisches Münzwesen.** — Wie der *Pol. Korr.* aus Belgrad gemeldet wird, hat die Regierung der Skupschtina die Vorlage,

betreffend die Ausprägung von 10 Millionen Dinar in Gold in 20 und 10 Frankenstückchen, der Skupschtina unterbreitet. Später dürften auch Silbermünzen (1, 2 und 5 Dinarstücke) im Betrage von 6 Millionen zur Prägung gelangen, wodurch die Möglichkeit geboten werden wird, die noch in Circulation befindlichen Kupfermünzen aus dem Verkehre zu ziehen. Was die Goldmünzen betrifft, so ist bereits ein Vertrag mit der Direction des Münzamtes in Wien unterzeichnet worden, demzufolge die Ausprägung und Ablieferung der 10 Millionen Goldstücke bis zum 1. Januar 1898 erfolgen muss.

**Türkische Kriegsmedaillen.** — Wie man uns aus Konstantinopel berichtet, wurde durch kaiserliches Erade die Prägung von 200,000, teils goldenen, teils silbernen Erinnerungsmünzen an den griechisch-türkischen Krieg angeordnet. Sie sind auf der einen Seite mit der Tugra (dem kaiserlichen Namenszuge), die mit einem Lorbeerzweige und einer Rose umgeben ist, geschmückt und tragen auf der anderen Seite folgende Inschrift : Der Krieg mit Griechenland, 1314. Die goldenen Medaillen sind bereits fertiggestellt, während die silbernen sich noch unter Prägung befinden.

**Photographie des monnaies et médailles.** — Il est souvent préférable de photographier le moule d'une médaille ou d'une monnaie que celles-ci mêmes. L'emploi de la gélatine durcie et insolubilisée par la formaldéhyde rend ce procédé très facile.

La médaille est légèrement enduite d'huile, puis recouverte de gélatine fondu. Quand cette dernière s'est solidifiée, on la traite avec une solution de formaldéhyde à 50 % environ, ce qui a pour but de rendre le moule tout à fait insoluble. Si l'on ajoute à la gélatine du blanc de zinc ou du sulfate de barium, on obtient de très beaux effets de marbre, surtout si l'on a soin de colorer légèrement la gélatine en rouge ou en brun.

**Comptes rendus bibliographiques.** — BAILLY, Otto. *Beschreibung von Münzen und Medaillen des Fürstenhauses und Landes Baden in chronologischer Folge aus der Sammlung des grossherzoglich Badischen Kommerzienraths Otto Bally in Säckingen. Erster Theil. Münzen und Medaillen des Zähringen-Badischen Fürstenhauses.* Aarau, H. R. Sauerländer et C°, 1896, in-4° de XXX et 122 p., avec 6 tableaux généalogiques, 2 planches en chromolithographie, dessins dans le texte et 12 planches en photolithogravure hors texte.

— Notre collègue, M. Otto Bally, publie le premier volume du catalogue détaillé de sa collection badoise, sous une forme luxueuse, qui

fait de ce répertoire personnel un magnifique livre de travail que nous recommandons aux numismatistes suisses, que les régions badoises ne peuvent manquer d'intéresser. Jusqu'à présent, l'ouvrage de A. von Berstett, paru en 1846, était le meilleur manuel pour la numismatique badoise; l'ouvrage de M. Bally vient le remplacer en le complétant par beaucoup de variétés inédites et en donnant d'excellentes reproductions des principaux types. La seconde partie paraîtra prochainement et comprendra les monnaies et médailles locales. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce travail important lorsque sa publication sera achevée.

Le premier volume est précédé d'une introduction sur l'histoire des armoiries badoises et de leurs transformations successives, due à la plume autorisée du Dr Wilhelm Brambach, directeur des archives badoises, et magnifiquement illustrée par des dessins de monnaies dans le texte, deux planches en chromolithographies de nos compatriotes, MM. Hofer et Burger à Zurich, et de six tableaux expliquant de la façon la plus claire la généalogie des différentes branches badoises. Une introduction sur l'histoire monétaire badoise, en général, fait suite à cet important mémoire. Le reste du volume est consacré à la description des monnaies et médailles des souverains du pays, depuis les premiers ducs de Zähringen. Chaque article est précédé de notices historiques et biographiques qui donnent un grand intérêt à cette description soignée de 1395 pièces. M. Bally, amateur éclairé et fortuné, a pu réunir une suite incomparable de monnaies de Baden et a complété ses séries par des reproductions de pièces uniques d'autres collections, de sorte que l'ensemble de la numismatique badoise se trouve représenté dans ses cartons. Nous ne regrettons qu'une chose, le peu de planches accompagnant les descriptions. Les principaux types monétaires sont seuls représentés et l'ouvrage aurait gagné à contenir sous forme de dessins dans le texte la figure des nombreuses variétés décrites. Pour donner une idée de l'importance de cette série, nous traduisons la table des matières de la partie descriptive.

*Monnaies.*

- I. *Ducs de Zähringen.* Rodolphe de Zähringen, évêque de Liège; Louis V de Teck, patriarche d'Aquilée.
- II. *Margraves de Baden.* a) Charles I et Christophe I; b) *ligne Bernardine*, Philippe II, Édouard le Fortuné, Guillaume, Louis-Guillaume et Louis-Georges; c) *ligne Ernestine*, Ernest,

Charles II, Ernest-Frédéric, Georges-Frédéric, Frédéric V, Frédéric VII Magnus, Charles-Guillaume, et Charles-Frédéric.

III. *Electorat de Baden.* Charles-Frédéric.

IV. *Grand duché de Baden.* Charles-Frédéric, Charles, Louis, Léopold, Frédéric régent puis grand-duc.

V. *Lignes collatérales.* Hachberg-Hachberg, Hachberg-Sausenberg.

VI. *Monnaies étrangères de princes badois.* Jean II et Jacques II, archevêques de Trèves; Frédéric IV, évêque d'Utrecht; Bernard-Gustave, abbé de Fulda.

*Médailles.*

Les médailles sont classées par règnes et par personnages dans l'ordre généalogique, de la même manière que les monnaies. Nous y remarquons de nombreuses médailles intéressant la Suisse, soit par les personnages ou les événements qu'elles concernent, soit par le nom des graveurs. Citons entre autres la médaille de Charles-Guillaume ayant au revers un lion couché, gravée par Jean Dassier de Genève, et des médailles de Gustave IV-Adolphe, roi de Suède, devenu sur sa fin bourgeois de Bâle sous le nom de Gustavson. P.-Ch. S.

— *Das brasilianische Geldwesen*, von Julius MEILI. I. Theil. *Die Münzen der Colonie Brasilien, 1645 bis 1822.* Zurich, imprimerie de l'Institut polygraphique (précédemment Brunner et Hauser), 1897, 356 p. et pl. in-4.

M. Julius Meili, notre collègue, nous avait promis en 1895, lorsqu'il publiait les monnaies brésiliennes de sa collection, une histoire monétaire complète du Brésil colonie hollandaise (1624-1654), puis colonie portugaise (1654-1822). Cet ouvrage vient de paraître et il est luxueusement édité, comme ceux que le savant auteur avait précédemment donnés. Planches et texte ont été imprimés par l'Institut polygraphique de Zurich, qui a droit aux plus sincères éloges.

L'illustration de ce superbe volume complète celle du précédent ouvrage en donnant la reproduction d'un grand nombre de variétés des pièces déjà publiées. Nous possédons ainsi un véritable *corpus* de la monnaie brésilienne, nous le posséderons du moins quand M. Meili aura publié sa seconde partie, ce qui ne saurait tarder. Peu de pays peuvent se vanter d'avoir leur monographie aussi solidement, aussi sérieusement établie.

Le volume comporte les chapitres suivants qui font suite à l'introduction parue en 1895 (table des planches, bibliographie, lois et

mandats, anciens systèmes monétaires brésiliens et portugais, tables de poids et de valeurs, etc.) :

Liste des souverains portugais. — Coup-d'œil sur le monnayage portugais au Brésil de 1500 à 1688. — Les monnaies obsidionales des Hollandais à Pernambouc, 1645-1646 et 1654. — Raisons qui amènèrent la création d'hôtel des monnaies au Brésil, 1688 à 1694. — Contremarques portugaises sur les écus espagnols. — Introduction de la monnaie coloniale au Brésil, 1694. — Les monnaies de Pedro II (1694-1706). — Les monnaies de Jean V (1706-1750). — Les monnaies de José I (1750-1777). — Les monnaies de Donna Maria I (1777-1805). — Les monnaies de Jean VI, soit comme régent (1805-1818), soit comme roi (1818-1822). Ces derniers chapitres contiennent chacun une partie historique, une description des pièces, une liste des variétés, etc. — Valeur des pièces particulièrement rares. — Listes des collections étrangères citées. — Tables.

Le chapitre sur la valeur commerciale des monnaies décrites intéressera les collectionneurs, trop rares malheureusement, qui ne se bornent pas à rassembler leurs séries locales. Celles de ces pièces qui sont les plus estimées sont les monnaies obsidionales de Pernambouc, de 12, 6 et 3 gulden, de 12, 40 et 10 stüber ; elles atteignent jusqu'à 600 francs et le prix d'aucune d'elles n'est inférieur à 200. Parmi les monnaies portugaises frappées pour le Brésil ou celles émises au Brésil même, le plus haut prix, 400 francs, est atteint par une barre d'or de Rio das Mortes. Les monnaies obsidionales de Pernambouc ont été émises par la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, lorsque, en lutte avec les Portugais, elle faisait des efforts désespérés pour conserver ses territoires. La première émission date de 1645 et 1646 ; ce sont des pièces de 12, 6 et 3 gulden d'or sur flans carrés, portant au droit le monogramme G W C (Geocstroyerde Westindische Compagnie) et l'indication de valeur, au revers le millésime et le mot BRASIL. La guerre dura dix ans. En 1653, les Pays-Bas firent quelques tentatives pour venir en aide à la Compagnie, mais ces efforts tardifs ne servirent à rien et, en 1654, les Portugais s'emparèrent de la dernière place forte hollandaise, le Récif. La seconde et dernière émission de monnaies obsidionales date de cette année-là. Il s'agissait cette fois de pièces d'argent de 12, 40 et 10 stüber de même type que les gulden, et de pièces de 1 stüber également en argent, unifaces.

La belle publication de M. Meili mériterait une étude spéciale que nous invitons un de nos collègues plus compétent que nous à entre-

prendre. Mais nous pouvons féliciter en tout cas l'auteur de la parfaite réussite matérielle de ses ouvrages et de leur haute valeur scientifique.

J. M.

— LEHNERT, Hildegard. *Henri-François-Brandt, erster Medailleur an der königlichen Münze und Professor der Gewerbe-Academie zu Berlin (1789-1845). Leben und Werke bearbeitet und herausgegeben seiner Enkelin Hildegard Lehnert.* Berlin, 1897, Hessling, in-4, 74 p. et 22 pl. en phototypie. (A Genève chez Paul Stræhlin et C<sup>e</sup>.) — M<sup>lle</sup> Lehnert, nièce de notre célèbre compatriote, le graveur en médailles H.-F. Brandt, a publié dernièrement un important travail, contenant la biographie de son oncle, la description et la reproduction, sur d'excellentes phototypies, des médailles et monnaies qu'il a gravées. Ce volume, d'un grand intérêt pour notre pays, mérite d'être signalé à nos lecteurs d'une façon toute spéciale et nous avons l'intention de lui consacrer un article important. Nous nous sommes adressé à cet effet à l'un de nos collègues neuchâtelois, qui n'a malheureusement pu nous envoyer son travail assez tôt pour être inséré dans la présente livraison ; nous ne pouvons donc qu'annoncer aujourd'hui cette remarquable monographie.

P.-Ch. S.

— *Périodiques numismatiques en 1897.* — L'abondance des matières ne nous permet pas de signaler les principaux articles de journaux numismatiques de l'année. Dans notre deuxième et dernière livraison nous donnerons une table analytique des mémoires parus en 1897 ; cela aura l'avantage de grouper en un seul article les renseignements bibliographiques. Nous prions nos collègues d'excuser ce retard, dû en grande partie aux nombreuses occupations des membres du Comité pendant l'année courante.

P.-Ch. S.

— *Publications spéciales de la Société suisse de numismatique*<sup>1</sup>. — Les membres de la Société ont reçu dernièrement la première livraison d'un volume spécial dont le Comité a entrepris la publication et qui est distribué gratuitement à nos collègues en dehors de la *Revue*. Ce volume comprendra une étude sur la numismatique à l'Exposition nationale de Genève en 1896, par M. Paul-Ch. Stræhlin ; l'histoire de notre Société depuis sa fondation, par M. J. Mayor, et la bibliographie complète de tous les travaux, mémoires, comptes rendus et notes publiés par les membres de notre Société, rédigée par M. Paul-Ch. Stræhlin. Cette dernière partie du volume a présenté de très grandes

<sup>1</sup> Voir la 4<sup>e</sup> page de la couverture de cette livraison.

difficultés, vu le nombre des publications aujourd'hui épuisées ou disparues ; elle sera un manuel bibliographique d'une grande utilité pour retrouver beaucoup de mémoires ou de simples notes perdus dans les périodiques ou voilés sous un anonymat difficile à découvrir.

La Société a édité cette année un tirage à part des articles de notre savant membre honoraire M. le Dr Imhoof-Blumer sur les monnaies des villes de Lydie, parus dans notre *Revue*. Cette publication est augmentée de registres et index inédits qui en faciliteront l'étude. Il ne sera mis en vente que 110 exemplaires de cet ouvrage.

Dans quelque temps, le Comité fera distribuer à tous les membres le *Catalogue de la bibliothèque de la Société suisse de numismatique*, rédigé par M. Henri Cailler, bibliothécaire, qui y a consacré tout son temps depuis plus d'une année. Nous espérons que cette vaste collection de tirages à part, volumes originaux et ouvrages périodiques, sera plus utilisée par nos collègues, une fois qu'elle sera mieux connue et que chacun aura à cœur de combler les lacunes qu'elle présente par de nombreux envois. Notre budget social, entièrement accaparé par la publication de la *Revue*, ne peut malheureusement pas subventionner la bibliothèque et doit se borner à subvenir aux frais de son entretien.

P.-Ch. S.

— *Die schweizerischen Bilderchroniken und ihre Architektur-Darstellungen* von Josef ZEMP. Herausgegeben durch die Stiftung von Sehnyder von Wartensee. Zurich, Schulthess, 1897, VIII-368 p. gr. in-8. — Bien que ce livre ne rentre pas dans le champ d'études des numismates, nous nous reprocherions de n'en pas signaler l'importance à nos lecteurs. C'est, en effet, un ouvrage capital pour l'histoire de l'art et de la civilisation en Suisse. Nos anciennes chroniques illustrées constituent une source inépuisable de renseignements, trop négligée peut-être jusqu'ici, et dont M. le Dr Zemp, le savant assistant du Musée national, était mieux qualifié que personne pour nous faire apprécier la valeur. Martin Usteri, le peintre et poète zuricois (1763-1827) avait presque seul prêté attention aux enluminures des chroniques et ses copies et croquis sont précieusement conservés dans les collections de la Société des artistes de Zurich.

M. Zemp a illustré son texte de 136 reproductions qui révèleront, sans doute à beaucoup, ce précieux trésor; ce sont autant d'images fidèles des manifestations multiples de la vie suisse au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, en temps de paix, comme en temps de guerre. Conçue dans une note réaliste — un réalisme de bon aloi — ces images équi-

valent par leur précision, leur finesse d'observation, leur ingéniosité à une collection de photographies instantanées ; elles ont en plus un caractère artistique très marqué.

L'architecture, en particulier, à laquelle M. Zemp a consacré plusieurs chapitres d'un haut intérêt, est traitée par les peintres des chroniques avec un soin parfait ; mais les costumes, le mobilier ne sont pas moins fidèlement rendus. Voilà pour les auteurs de ces *Fest-spielen* de moins en moins inséparables de nos fêtes nationales, des tableaux tout faits, et surtout exacts ; pour n'envisager que ce côté de la question, le plus petit assurément, le livre de M. Zemp rendra d'immenses services. S'il donne à quelque érudit la pensée de reproduire en fac-simile, l'un de ces manuscrits précieux, la chronique lucernoise de Schilling, par exemple, admirablement illustrée par deux artistes dont on ne connaît que les monogrammes, il en rendra un plus considérable encore.

Un chapitre important est celui qui contient la liste de toutes les vues de villes et autres localités suisses reproduites dans les chroniques manuscrites et imprimées, jusqu'à la célèbre topographie de Mathieu Merian. Ce répertoire n'avait pas encore été dressé ; il surprendra par sa richesse et nous remplira de respect pour ces vieux maîtres, d'un génie familier, qui ont si bien compris leur pays et leurs compatriotes.

Il y a cependant dans ce livre quelque chose pour les numismates. C'est la vue d'un atelier monétaire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, extraite d'un Diebold Schilling, dit de Spiez, qui a appartenu à Rodolphe d'Erlach, seigneur de Spiez, et qui est conservé à la Bibliothèque de Berne. M. le Dr Escher, directeur de la fondation Schnyder von Wartensee à la Bibliothèque de Zurich, à laquelle nous sommes redevables de la publication du bel ouvrage de M. Zemp, a bien voulu nous autoriser à publier ce cliché et nous l'en remercions ; ce touchant intérêt nous a engagé à le donner en planche hors texte (pl. XIX). On ne sait si l'auteur du texte de cette chronique n'est pas également celui des dessins à la plume coloriés qui l'illustrent. Toujours est-il que les enluminures sont exécutées avec une rare habileté, un goût très vif pour les détails précis.

Dans l'atelier monétaire travaillent côté à côté trois personnages ; un pauvre compagnon martelant les bandes de métal dans lesquelles seront coupés les flans, pour les amener à l'épaisseur convenable. Un ouvrier monnayeur, occupé à la frappe ; il a devant lui le billot ou

cépeau sur lequel est posée la *pile* destinée à recevoir le revers de la monnaie, et il frappe à l'aide d'un marteau sur le *trousseau*, placé sur la pile, qui donne l'empreinte du droit; sur son établi se trouvent encore des sébillles remplies soit de flans préparés, soit des monnaies qu'il a frappées. Le troisième individu est le maître de la monnaie, un Italien, sans doute, à en juger par son costume élégant; il soumet aux commissaires délégués par le Conseil quelques échantillons de la fabrication en cours, dont ils supputent gravement les bénéfices; son établi porte divers instruments propres à donner aux pièces leur poids exact, des cisailles pour les rogner si elles sont trop lourdes, des boîtes soigneusement mesurées dans lesquelles on les range par quantités déterminées avant de les mettre en sacs, etc. Sur le sol se trouvent les sacs pleins d'espèces dûment essayées et prêtes à circuler et, près de l'établi du maître, à côté d'un beau pot d'étain où le digne officier étanchera sa soif, la « boîte » dans laquelle on mettait des spécimens des diverses sortes de monnaies frappées, pour les soumettre ensuite à un jugement, en les comparant avec d'autres pièces de l'émission dont elles provenaient. Au fond, à gauche, il y a la forge avec la soufflerie. On ne peut demander document plus complet, plus exact et plus intéressant.

J. M.

**Trouvailles.** — *Angers.* — Découverte d'un temple romain. — Des paysans de Méron, dans le Maine-et-Loire, en labourant un champ, ont découvert des débris de briques romaines. Poursuivant leurs fouilles, ils rencontrèrent les revêtements supérieurs d'un mur ayant 80 centimètres d'épaisseur, construit en calcaire jurassique et formant une enceinte circulaire interrompue au nord et au midi par deux passages larges chacun de 10 mètres.

La superficie est enveloppée par un mur d'enceinte qui mesure 24 mètres de diamètre; au milieu, on voit une tombe en calcaire ou coquillet de Douai, et, devant un squelette très bien conservé d'individu certainement jeune, si on juge par la longueur des os et la conservation des dents, petites et blanches; autour de ce squelette se trouve de la terre noire et fine, dans laquelle on a découvert la lame rouillée d'un petit poignard.

Il n'y a pas de couvercle à cette tombe longue de 1 mètre 60.

Sur le côté gauche de l'enceinte par rapport au nord on voit, au pied de la muraille, une couche de chaux épaisse et, au-dessous, de la terre noire fine, riche en matières organiques, et dedans, avec des débris d'ossements d'animaux, des monnaies romaines de bronze en

grande quantité et des piécettes en argent dont quelques-unes bien conservées avec la frappe nettement accusée en relief.

Un peu en dehors de cette enceinte, à droite de la porte sud, on a retrouvé également des pièces romaines, un anneau de bronze avec inscriptions, des débris de poteries décorées de figurines, de quelques verroteries, et, au milieu de tout cela, un buste de Christ en bronze, qu'on peut supposer de l'époque byzantine. Ce temple romain est situé sur le territoire de Méron, à 150 mètres du village de La Motte.

Les paysans ayant vendu très cher les pièces de monnaie trouvées dans leurs fouilles, surexcités par l'appât du gain, ont bouleversé le sol et les ruines d'une façon regrettable. Le Conseil général a appelé sur ce point l'attention de l'administration et mis une certaine somme à la disposition de la commission départementale pour veiller à ce que les fouilles importantes qui restent à faire soient bien conduites.

*Anglefort (Ain).* — Un cultivateur d'Anglefort a trouvé, au commencement du mois d'octobre, dans un terrain vague qu'il minait, un trésor consistant en une certaine quantité de pièces romaines de toutes dimensions, renfermées dans deux grandes marmites en cuivre et portant l'effigie de Jules César. Ces pièces sont très bien conservées.

*Arlon.* — Un propriétaire de la commune de Messancy labourait avec un de ses domestiques un champ, situé entre Guerlange et Longeau, lorsque le soc de la charrue de l'ouvrier a ramené au jour plusieurs pièces d'or et d'argent.

Les deux hommes se sont mis à fouiller et ont découvert pour plusieurs centaines de francs de pièces admirablement conservées, presque toutes à l'effigie de Louis XV. Les unes sont de grands écus de 6 livres et les autres des doubles pistoles. La découverte de ce trésor a produit un grand émoi dans toute la région.

*Arzo (Tessin).* — Dans les premiers jours d'avril, les frères Galfetti, entrepreneurs de travaux publics, ont trouvé, en procédant à la réfection d'une route, une vingtaine de monnaies d'or. La plupart sont à l'effigie de Ferdinand I, duc de Parme, et portent la date de 1787; il y a aussi une pièce de 48 lires de Gênes de 1793.

*Auch.* — Des fouilles faites au Hallé, près Auch, ont amené la découverte de deux grands fragments de statue en pierre des Pyrénées, une corniche en marbre blanc et une monnaie à l'effigie de Jules César.

*Bollwerk.* — Au mois de mars 1897, les fouilles entreprises à Bollwerk, près Cologne, sur l'emplacement où l'on avait découvert précédemment des sculptures romaines, ont mis au jour un certain nombre

d'objets intéressants, entre autres des monnaies de bronze des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles de notre ère.

*Bramois* (Valais). Au commencement de mai on a trouvé 16 pièces romaines près de l'ermitage de Longeborgne.

*Brans* (Jura). — Un jeune homme de Brans a découvert, dans une vieille maison inhabitée, un assez grand nombre de monnaies d'or, la plupart à l'effigie de Napoléon I. Ces pièces avaient sans doute été cachées lors de l'invasion de 1815.

*Carthage*. — Le P. Delattre annonce à l'Académie la découverte faite à l'amphithéâtre de Carthage de nombreuses monnaies, lampes ou objets domestiques, ainsi que celle de 52 lames de plomb portant des inscriptions latines et grecques, dont l'une est un maléfice jeté à un enfant, demandant à la divinité de priver celui-ci de son sommeil.

*Courtrai*. — En niveling des prairies sur la route de Gand à Lille, des ouvriers ont trouvé un trésor en pièces d'or anciennes qu'on évalue à environ 40,000 francs. Les ouvriers cachèrent soigneusement les pièces et gardèrent le silence sur cette précieuse découverte.

Quelques jours plus tard, M. Six, orfèvre à Bruges, recevait la visite d'un individu qui lui vendait des pièces datant d'il y a trois siècles, au poids de l'or. M. Six, après le départ de son client, prévint la police qui ouvrit une enquête. Sur les six ouvriers occupés au niveling de la prairie, deux seulement continuent à travailler; les autres ont dû passer la frontière, ils sont activement recherchés.

*Creusot*. — Des gens de Monteenis, en déplaçant une marche d'escalier dans un vieil immeuble comme il en existe beaucoup encore à Monteenis, ont découvert 6 pièces d'or de forme carrée et ayant été frappées depuis environ 800 ans. (?) Elles sont déposées chez M. Lescure et ont, paraît-il, une valeur énorme.

*Cully*. — Deux vignerons occupés au fonçage d'une vigne en Muray, au nord-ouest de Cully, à gauche du chemin tendant à Grandvaux, ont découvert des fondements de la ville romaine qui existait en cet endroit ainsi que plusieurs autres objets. On a déjà trouvé en Muray des fragments de marbre sculpté, des tuiles et briques romaines, ainsi que des monnaies de bronze de Titus, Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, etc.

*Genève*. — En arrachant un arbre, à Conches, près Genève, le 2 juin 1897, on a trouvé un moyen bronze de Nîmes, aux bustes d'Auguste et d'Agrippa.

— En faisant des terrassements pour les travaux d'agrandissement de l'Usine à gaz, un ouvrier a trouvé, le 15 juin dernier, un écu d'or de François I<sup>r</sup>, roi de France (1515-1547). Cette pièce, de la variété dite *au soleil*, est très bien conservée et a été déposée au Cabinet des médailles de la ville de Genève.

*Grand (Vosges).* — Un habitant de Grand a retiré d'un ancien puits romain découvert dans son jardin, 63 pièces de monnaie, d'Agrippa, Néron, Trajan, Adrien, Antonin, Marc Aurèle, Dioclétien, Domitien et Constantin, toutes en parfait état de conservation. Trois de ces pièces, en argent, sont presque aussi grosses que des pièces de 5 francs.

On a trouvé, en outre, des vases en bronze, une cuiller à parfums et une main sculptée, en marbre, provenant évidemment d'une statue.

*Der Silberfund von Hoor.* — Der 1894 auf dem Hofe Horr (Stavanger Amt) gefundene Silberschatz, der zur Vikingzeit vergraben worden ist, ist, wie der *Globus* mitteilt, vom Museum zu Bergen erworben und von Gabriel Gustafson in dem Jahrbuch des Museums für 1896 beschrieben worden. Derselbe umfasst teils Münzen, teils andere Silbersachen, deren letztere, wie gewöhnlich in ähnlichen Funden, aus Bruchstücken (Hacksilber) von Ringen und anderen Schmucksachen oder von unverarbeitetem Silber bestehen. Im Ganzen umfasst der Fund 405 Münzen oder Bruchstücke von solchen, unter denen 205 angelsächsischen, 146 deutschen und 9 arabischen Ursprungs sind. Während die angelsächsischen zumeist gut erhalten sind, zeigen die deutschen (aus der Zeit der Ottonen und Heinrichs II.) Spuren starker Abnutzung. Die arabischen sind nur Nachzügler einer etwas älteren Periode des Münzimports, welche für Norwegen aber anscheinend keine grosse Bedeutung gehabt hat; unter ihnen befindet sich als Seltenheit ein ganzer, aber beträchtlich abgenutzter hamdanidischer Dirhem, geprägt zu Mossul für Nasiru-d-danlah Abu Muhammad und Saifu-d-danlah Abu-I-Hasan unter dem Kalifen Al-Muti'-lillâh um 340 der Hedschra (etwa 950 n. Chr.; da der Einer fehlt, lässt sich das Prägungsjahr nicht genau bestimmen).

*Langenzenn.* — Im März fand der Oekonom Doppelhammer von Burggrafenhof gelegentlich des Stöckegrabens in seinem Walde eine grössere Anzahl alter Münzen, die etwa 20 Centimeter tief im Erdreich unter einer alten Baumwurzel ohne Umhüllung frei in einem Nestchen beisammen lagen. Sie sind zum Teil sehr gut erhalten und zeigen nicht den geringsten Rostansatz, scheinen also einen ziemlich hohen Feingehalt an Silber zu haben. Die 8 grösseren Münzen wiegen

zusammen 235 Gramm, pro Stück etwa  $29 \frac{1}{2}$  Gramm, also etwas mehr als ein Fünfmarkstück, die 22 kleineren Münzen haben insgesammt ein Gewicht von 130 Gramm, pro Stück demnach etwa 6 Gramm, also auch etwas mehr wie ein Markstück. Die Zeit der Prägung, soweit sie überhaupt an den Geldstücken noch deutlich abzulesen ist, differirt zwischen 1566 und 1625. Doch scheinen auch bedeutend ältere Exemplare darunter zu sein; denn dieselben sind so stark abgenützt, dass man die Prägung nur mehr wenig erkennen kann. Die Münzen mit den Jahreszahlen 1616, 1624 und 1625 sind verhältnismässig am wenigsten abgenützt, scheinen also kurze Zeit nach ihrer Prägung vergraben worden zu sein. Es dürfte also die Annahme berechtigt sein, dass diese Geldstücke anlässlich der grauenvollen Plünderungen, die der Dreissigjährige Krieg in den Jahren 1630 mit 1632 auch in unserer Gegend im Gefolge hatte (die Kirchenchronik der Stadt Langenzenn bestätigt dies), von fliehenden Landleuten versteckt worden sein mögen.

*Limoges.* — Dans la première quinzaine d'août, des maçons creusaient un trou pour fondre de la chaux, dans le bourg de Nedde, près de Limoges, lorsque l'un d'eux, d'un coup de pioche, mit à jour un pot de terre qui se brisa. Ce pot était rempli de pièces d'or à l'effigie de Charles VI et Charles VII; il contenait également une grande quantité de médaillons en or frappés à l'effigie d'un seigneur des environs.

*Lemps.* — Un cultivateur de Lemps, près de Tournon, vient d'être beaucoup plus heureux que les chercheurs qui dépensèrent tant d'argent, à Valence, sans parvenir à découvrir le fameux trésor de la Basse-Ville. En creusant dans un champ, il a découvert une urne en grès contenant 763 pièces d'or luisantes, bien frappées, sonnant clair. Sur ce nombre, 476 sont à l'effigie de Philippe I, roi de France, les autres datent de Louis le Gros; toutes appartiennent donc aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. On se trouve, sans doute, en présence d'un dépôt confié à la terre par un châtelain, obligé de fuir, pendant une des guerres féodales, si fréquentes entre les seigneurs de Vienne et de Viviers et leurs belliqueux vassaux de la vallée du Rhône.

*Mirebeau* (Vienne). — En procédant au nivelllement de la cour d'une maison appartenant à M. Patillon, négociant à Mirebeau, les ouvriers ont mis à découvert, à une profondeur d'un mètre à peine, une grande quantité d'ossements humains rassemblés dans une fosse commune ayant un mètre de largeur. La longueur de cette fosse est indéterminée

jusqu'alors, car elle se prolonge sous le mur d'une cour voisine, où des fouilles seront probablement pratiquées plus tard.

A côté de ces nombreux débris de squelettes, qui étaient recouverts d'une épaisse couche de chaux, les ouvriers ont trouvé également des vestiges de maçonnerie en briques romaines et quelques débris d'amphores de même nature que ceux découverts en 1890, lors de l'ouverture de la tranchée nécessitée par le passage du tramway qui contourne le bourg de Mirebeau.

Sans aucun doute, ces trouvailles remontent à l'époque de la domination romaine dans les Gaules, c'est-à-dire aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Du reste, à titre d'attestation irréfutable, il faut ajouter que l'une des nombreuses pièces de monnaie, trouvée il y a sept ans dans une sépulture de la tranchée du tramway, était à l'effigie de l'empereur romain Adrien, ayant régné de l'année 117 à l'année 138 de notre ère.

De plus, dans l'espace situé entre la tranchée en question et la cour de M. Patillon — à peu près 200 mètres en ligne droite — plusieurs vieillards dignes de foi, habitant encore actuellement Mirebeau, affirment qu'il y a environ 55 à 60 ans, semblables découvertes ont été faites en creusant les fondations de quelques maisons construites à cette époque, à proximité de la route de Gray.

En conséquence, ces découvertes successives, qui sont autant de jalons historiques indiscutables, nous amènent forcément à conclure qu'une grande partie du bourg de Mirebeau, située sur la rive gauche de la Bèze, se trouve sur l'emplacement même d'un vaste cimetière gallo-romain.

Du reste, les nombreuses découvertes archéologiques faites il y a quelques années dans les propriétés de MM. Belot et Bollotte, à Mirebeau — découvertes consistant en stèles romaines, vestiges d'aqueducs et autres constructions de cette époque — prouvent surabondamment qu'une importante station romaine a occupé l'emplacement actuel de Mirebeau, dans les premiers siècles de notre ère.

*München.* — An der Tattenbachstrasse, 7, in München, wurde in letzter Zeit durch die Beschäftigung eines Neubaues ein seltener Münzfund gemacht. Ungefähr 75 Centimeter im Boden wurden, von einem dünnen Schutt umgeben (der wahrscheinlich die Ueberreste eines Sackes darstellt), 683 einzelne Gulden, 55 Doppelgulden und 5 Kronenthaler gefunden. Die Doppelgulden waren in Rollen und von Erde umgeben. Die Doppelgulden haben das Gepräge 1845 bis 1847

(Ludwig I.), die Guldenstücke das Gepräge 1835 bis 1847, die Kronenthaler das Gepräge 1795, 1811 und 1814. Der frühere Besitzer (die Geistlichkeit des in der Nähe sich befindlichen Klösterls?) scheint das Geld im Jahre 1848 während der Revolution dort vergraben zu haben. Die Münzen sehen, nachdem sie mit gewöhnlichem Wasser gereinigt waren, neu und glänzend aus. Sie sind wahrscheinlich niemals im Verkehr gewesen, sondern kamen direkt vom Rentamt in die Erde. Was die Rechtsfrage anlangt, so gehört der Fund den Baumeistern Grässsel und Krauss, da der Staat nur bei Funden mit Alterthumswert Ansprüche geltend macht.

*Nantes.* — Un cultivateur a trouvé près de Rezé, à une certaine profondeur en terre, un lion en argent massif. La pioche a seulement entamé une des pattes du lion, dont le métal, à l'état natif et pur de tout alliage, est très malléable.

Des monnaies romaines en or, très usées, ont été recueillies dans la même trouvaille.

— Le 30 janvier de cette année, en procédant aux travaux de démolition de la vieille église des Jacobins, place du Port Maillard, des ouvriers ont trouvé 80 pièces d'argent de Galliens, Démétrius, Licinius, Claude, Victoria Namnetensis, le tout contenu dans un vase d'argent ciselé, renfermé lui-même dans un vase de terre cuite. Toutes ces pièces ont été offertes au Musée archéologique.

*Niederbipp* (Berne). --- En creusant dans un terrain près de Niederbipp pour en extraire de la pierre à chaux, on a trouvé un trésor d'environ 1200 pièces, pour la plupart des deniers de l'Évêché de Lausanne. Les ouvriers en ont malheureusement dispersé la plus grande partie. Les propriétaires du terrain, MM. Wütrich et C<sup>ie</sup> à Herzogenbuchsee, ont pu en sauver quelques centaines dont ils ont fait don au Musée national à Zurich.

A propos de cette trouvaille nous devons signaler les erreurs commises par les journaux qui en ont rendu compte. Les uns ont dit que ces monnaies portaient la date 1124 (!) d'autres ont mentionné la croix du revers comme étant la croix de Savoie et ont confondu le monnayage de Nyon avec celui de Lausanne.

*Oenzberg* (Berne). — Les fouilles entreprises à Oenzberg (entre Inkwyl et Niederönz), par notre membre honoraire M. de Fellenberg<sup>4</sup> ont fait découvrir, dans le courant d'avril dernier, un certain nombre de monnaies romaines.

*Saint-Bresson.* — En relevant un conduit de fontaine, on a décou-

vert quelques pièces d'argent à l'effigie de Louis XIV, datées de 1669. Ces monnaies sont très bien conservées.

*Segonzac* (Charente). — Nous devons à M. Ph. Delamain la connaissance d'une trouvaille de sept deniers de la République romaine près de Segonzac, non loin de la voie romaine de Saintes à Périgueux. Ces monnaies sont : sans nom de monétaire, Babelon, t. I, p. 77, n° 226; Famille *Acilia*, Babelon n° 8; *Claudia*, n° 5; *Curtia*, n° 2; *Julia*, n° 5, 32 et 105. (*Revue numismatique*, 2<sup>e</sup> trimestre 1897.)

*Senlis* (Oise). — On vient de mettre au jour à Senlis un coffret funéraire renfermant des débris d'ossements, accompagné de deux vases de terre, d'un autre en verre, d'une spatule de bronze, de quatre pièces de monnaie de bronze et d'une en argent; le tout remonte à la période gallo-romaine antérieure au quatrième siècle. On n'a pas encore pu déterminer la date exacte des monnaies, en raison de la gangue formée autour des métaux dans le sol humide.

Cette trouvaille, extrêmement intéressante, a été envoyée au président de la Société archéologique de Senlis, qui va prendre des mesures pour faire nettoyer et conserver ces précieux vestiges de l'antiquité.

L'emplacement où s'est faite cette découverte formait un carrefour où aboutissaient les voies romaines; on croit qu'il y avait là un certain nombre d'habitations. On espère trouver d'autres objets de la même époque dans les fouilles qu'on continue.

*Sévery* (Vaud). — Des ouvriers occupés à enlever la couche de terre recouvrant une gravière, près de Sévery, ont mis à découvert deux squelettes, et à côté de ceux-ci, des armes, entre autres une large épée à deux tranchants, un couteau de chasse, une pointe de lance et une pointe de flèche. Ces armes sont en fer et paraissent provenir de l'époque romaine.

Un peu plus loin, les ouvriers ont encore trouvé une hache en fer, une pièce de monnaie en cuivre portant une tête couronnée et une inscription illisible et plusieurs perles de verre avec un médaillon paraissant provenir d'un collier.

*Sofia*. — Il y a quelques mois, en creusant les fondations d'une maison à Sofia, on a mis au jour une pierre avec soubassement ayant servi de base à une colonne. Les ornements et la pierre montrent qu'elle date du temps des Romains. La direction du musée a fait dégager la pierre sur toutes ses faces, pour savoir si elle ne porterait pas une inscription; on a découvert deux vases en terre, l'un intact, l'autre brisé. Dans ce dernier, on a trouvé 30 monnaies d'argent. Le

contenu du second vase est de beaucoup plus riche ; on y a trouvé des bijoux d'argent et de petites plaquettes dorées chargées d'ornementation byzantine. L'on a trouvé en outre 35 monnaies d'or et 125 monnaies d'argent, puis encore des bijoux, une bague d'or ornée d'une pierre bleue. Les monnaies sont de 1028 à 1118, époque de la domination byzantine.

*Tournus* (Saône-et-Loire). — Un cultivateur des environs de cette localité vient de faire, dans un champ, une importante découverte.

En remontant les terres qui s'étaient accumulées au bas de sa propriété, il a trouvé des vases, des sarcophages, des mosaïques de toute beauté et des pièces de monnaie à l'effigie de Constantin.

*Venise*. — Il y a quelques mois, des travaux de terrassement effectués dans le terrain du Champ de Mars, à Venise, ont amené la découverte de dix sequins d'or de la République vénitienne. Ces sequins sont de l'époque du doge Falieri (1354).

Il est question de faire d'autres fouilles dans l'espérance de compléter cette trouvaille, qui est très intéressante au point de vue historique.

*Vicence*. — M. le comte Faustino Persico, de Portogruaro, vient de faire don au musée de Vicence d'une collection de pierres sépulcrales qu'il a trouvées dans le sol de sa propriété. Ces pierres sont, paraît-il, d'un grand intérêt archéologique.

*Vindisch*. — M. le Dr Otto Hauser, de Wädensweil, fait opérer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne station romaine de Vindonissa. On a mis au jour des briques légionnaires romaines et 140 monnaies d'argent et de bronze.

---

Les personnes qui ont des faits divers ou des trouvailles à faire insérer dans la *Revue* sont priées de les adresser au local de la Société, à M. A. Cahorn, secrétaire, chargé de la rédaction des mélanges.

<b>Valais</b> , le Haut État du, Sion.	1894	<b>Werner</b> , Georg.-A., Leipzig.	1896
<b>Vallentin</b> , Roger, Saint-Peray (Ardèche).	1890	<b>Weil</b> , Ferdinand, Genève.	1897
<b>Vidart</b> , Charles-Alfred, Divonne-les-Bains (Ain).	1894	<b>Weyl</b> , Adolph, Berlin.	1891
<b>Vincent</b> , Alix, Carouge (Genève).	1890	<b>Windisch-Grätz</b> , prince Ernest de, Vienne.	1896
<b>Virzi</b> , Ignazio, Palerme.	1894	<b>Wirsing</b> , Adolf-Willy, Francfort.	1883
<b>Viry-Cohendier</b> , baron Ludovic de, Cohendier (Haute-Savoie).	1892	<b>Witte</b> , Alphonse de, Bruxelles.	1891
<b>Vitalini</b> , Ortensio, Rome.	1895	<b>Woog</b> , Ludwig, Lucerne.	1886
<b>Walla</b> , Franz, Vienne.	1896	<b>Zeller-Werdmüller</b> , Heinrich, Zurich.	1892
<b>Wavre</b> , William, Hauterive (Neuchâtel).	1889	<b>Ziegler</b> , Ch.-J., Zuchwyl (Soleure).	1883
<b>Weber</b> , Robert, Zoug.	1883	<b>Ziegler</b> , Ulrich, Aigle (Vaud).	1890
<b>Weiss</b> , Émile de, Lausanne.	1879	<b>Zimmerli</b> , Auguste, Lucerne.	1897

---

E R R A T A

---

Page 239, 7<sup>me</sup> ligne, *au lieu de 70<sup>me</sup> jubilé, lire 60<sup>me</sup> jubilé.*

Page 283, 29<sup>me</sup> ligne, *au lieu de BAILLY, lire BALLY.*

---

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

TOME VII

PL. XIX



UN ATELIER MONÉTAIRE SUISSE

À LA FIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

(Voir p. 288)